



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante sixième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003, dont le montant brut est de 318 490 200 dollars (montant net : 309 254 400 dollars), y compris les contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant de 60 000 dollars.

Sur le montant total des ressources prévues, 42 % sont destinés à couvrir les dépenses liées au personnel militaire. Les dépenses afférentes au personnel civil représentent 32 % du budget, les dépenses opérationnelles, 20 %, et les contributions du personnel, 3 % du total. Moins de 1 % du montant total des ressources correspond à la rubrique « Autres programmes ».

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est indiquée au paragraphe 4 du présent rapport.

* La note explicative exigée par l'Assemblée générale en cas de présentation tardive d'un rapport aux services de conférence (résolution 53/208 B, par. 8) n'a pas été jointe au présent document.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–4	3
II. Mandat politique de la Mission	5	4
III. Plan des opérations et moyens nécessaires à son exécution	6–13	5
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	14	6
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	15	7
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	16	7
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	17–20	7
A. Méthode de remboursement	17	7
B. Ressources nécessaires	18–20	7
VIII. Effectifs nécessaires	21-34	9
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003		15
A. Tableau récapitulatif		15
B. Répartition des ressources (montants bruts) par grande catégorie de dépenses		17
C. Informations supplémentaires		18
II. Prévisions de dépenses pour l'exercice – 1er juillet 2002-30 juin 2003 : analyse		28
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		28
B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire : coûts standard et coûts propres à la Mission		46
C. Dépenses non renouvelables		47
III. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		51
IV. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne		55
V. Organigrammes		56
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général		56
B. Division de l'administration		57

I. Aperçu général

1. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) est fondé sur le projet de mission appelée à succéder à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) présenté dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 17 avril 2002 (S/2002/432 et Add.1) dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité approuvera ce projet, créera la MANUTO et lui confiera le mandat décrit au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général.

2. Le présent rapport contient le projet de budget de la MANUTO pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003, dont le montant brut est de 318 490 200 dollars (montant net : 309 254 400 dollars), y compris les contributions volontaires en nature budgétisées à hauteur de 60 000 dollars.

3. Les montants prévus pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003 représentent une diminution de 30 % (soit 136,6 millions de dollars) du montant total brut réparti afférent à la mission précédente, l'ATNUTO, au titre de l'exercice précédent du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Le montant prévu représente une réduction de 32 % des dépenses liées au personnel militaire, de 35,6 % des dépenses afférentes au personnel civil, de 14,3 % des frais de fonctionnement, de 74,1 % au titre des autres programmes et de 26,6 % pour ce qui est des contributions du personnel.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	ATNUTO	ATNUTO	MANUTO	Augmentation (diminution)	
	2000/01	2001/02	2002/03	proposée par rapport	
	Dépenses	Crédits	Prévisions	à 2001/02	
		ouverts	de dépenses ^a	Montant	Pourcentage
Personnel militaire	231 072,3	197 502,3	134 358,8	(63 143,5)	(32,0)
Personnel civil	170 435,5	159 581,6	102 770,8	(56 810,8)	(35,6)
Dépenses opérationnelles	109 079,6	83 573,7	71 607,9	(11 965,8)	(14,3)
Autres programmes ^b	2 556,5	1 762,0	456,9	(1 305,1)	(74,1)
Contributions du personnel	14 444,0	12 580,4	9 235,8	(3 344,6)	(26,6)
Montant brut des ressources nécessaires^c	527 587,9	455 000,0	318 430,2	(136 569,8)	(30,0)
Contributions volontaires	60,0	60,0	60,0	–	–
Total	527 647,9	455 060,0	318 490,2	(136 569,8)	(30,0)

^a La répartition des ressources entre les coûts standard et les coûts propres à la Mission est indiquée à l'annexe II.B.

^b Non compris le personnel.

^c Aucun crédit n'est prévu au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ni de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Tableau 2
Ressources humaines

<i>Personnel civil et militaire</i>	<i>ATNUTO 2000/01^a</i>	<i>ATNUTO 2001/02^a</i>	<i>MANUTO 2002/03^b</i>	<i>Augmentation (diminution) par rapport à 2001/02</i>
Observateurs militaires	200	200	120	(80)
Contingents	8 950	8 950	4 880	(4 070)
Police civile	1 350	1 350	1 010	(340)
Police civile (unités constituées)	290	290	–	(290)
Personnel international	1 217	1 210	455	(755)
Administrateurs recrutés sur le plan national	19	–	–	–
Personnel local	2 026	2 021	977	(1 044)
Volontaires des Nations Unies ^c	820	700	241	(459)

^a Effectifs maximaux autorisés.

^b Sur la base du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2002/432).

^c Non compris 8 Volontaires des Nations Unies qui feront partie du Groupe d'appui civil.

4. **La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est la suivante :**

a) **Approuver l'utilisation du compte spécial créé pour l'ATNUTO aux fins de la MANUTO;**

b) **Ouvrir, aux fins du fonctionnement de la MANUTO durant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant brut de 318 430 200 dollars (montant net : 309 194 400 dollars);**

c) **Mettre en recouvrement, à raison d'un montant brut de 26 535 850 dollars par mois (montant net : 25 766 200 dollars), un montant brut de 318 430 200 dollars (montant net : 309 194 400 dollars) pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003 au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.**

II. Mandat politique de la Mission

5. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2002/432 et Add.1), le mandat de la MANUTO consisterait : a) à fournir au Timor oriental l'assistance dont il a besoin pour assurer sa stabilité et la viabilité de sa toute nouvelle administration ; b) à contribuer à la mise en place de forces de police menant leurs activités conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme ; et c) à contribuer au maintien de la sécurité intérieure et extérieure. La MANUTO veillerait, tout en maintenant la stabilité, à ce que l'ensemble des responsabilités opérationnelles soient confiées aux autorités timoraises dès que possible, dans le cadre d'un processus d'évaluation et de réduction d'effectifs devant s'étaler sur une période de deux ans (voir S/PRST/2001/32).

III. Plan des opérations et moyens nécessaires à son exécution

6. Le plan des opérations de la MANUTO et les moyens nécessaires à son exécution ont été exposés dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 17 avril 2002 (S/2002/432).

7. Le mandat de la MANUTO serait exécuté au moyen de trois programmes : a) programme I – stabilité, démocratie et justice, b) programme II – sécurité intérieure et maintien de l'ordre; et c) programme III – sécurité extérieure et contrôle des frontières.

8. Le premier objectif au titre du programme I (stabilité, démocratie et justice) serait d'appuyer l'administration au cours de la période qui suivra l'indépendance afin d'assurer la viabilité des structures administratives de base et la bonne exécution des tâches requises. En fournissant des experts internationaux, la MANUTO viendra en aide au gouvernement dans les domaines qui revêtent une importance cruciale pour la viabilité du gouvernement, la stabilité politique et la prestation des services de base, pour lesquels les compétences locales font défaut. En partant des priorités définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le plan national de développement du pays, 100 fonctions essentielles ont été identifiées pour des périodes allant de 12 à 24 mois (voir S/2001/983 et Corr.1, S/2002/80 et Corr.1 et S/PRST/2001/32). Pour exécuter ce programme, il sera créé un groupe d'appui civil composé de 100 experts-conseillers qui fourniraient un appui et une orientation au gouvernement dans les domaines suivants : services financiers et centraux, systèmes internes du Conseil des ministres, du Cabinet du Premier Ministre et de divers ministères, services essentiels et systèmes juridiques et judiciaires. La conception de la gestion du Groupe d'appui civil viserait à donner au Gouvernement timorais la possibilité de bien maîtriser la transition tout en permettant à l'ONU de contrôler, comme elle en a l'obligation, l'utilisation des crédits mis en recouvrement. Une petite équipe de liaison constituée au sein de la MANUTO serait chargée d'établir les plans de travail des experts techniques, de superviser leurs travaux, d'adapter les objectifs si nécessaire et d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution des plans de travail, d'évaluer les comportements professionnels en consultation avec les superviseurs de l'Administration timoraise et de donner des avis au sujet de la prolongation des engagements.

9. Le deuxième objectif du programme I consisterait à continuer de faciliter la conduite des enquêtes et des poursuites judiciaires en vue de traduire en justice les responsables des crimes graves commis en 1999, conformément aux priorités définies par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1272 (1999), 1319 (2000) et 1338 (2001). Le Groupe des crimes graves de la MANUTO resterait dirigé par un procureur général adjoint recruté sur le plan international, qui relèverait sur le plan fonctionnel du Procureur général du Timor oriental. Il ferait porter l'essentiel des enquêtes menées par le Groupe sur les 10 affaires prioritaires et sur les personnes qui ont prémédité et commis des crimes ou ont incité ou contribué à leur commission.

10. Le programme II (sécurité intérieure et maintien de l'ordre) aurait pour objectif de continuer d'assurer le maintien de l'ordre après l'accès à l'indépendance et d'aider les forces de police timoraises à devenir opérationnelles en leur dispensant une formation, en travaillant avec elles dans les mêmes locaux et en leur

transmettant des responsabilités graduellement et de manière concertée. Comme convenu avec le gouvernement de transition, le plan d'entrée en fonctions des forces de police timoraises prévoit la transmission graduelle des responsabilités de maintien de l'ordre aux policiers timorais à mesure qu'ils seront reconnus aptes à exercer leurs fonctions et que les commissariats seront habilités à entrer en service. Au cours de la période de transition, une formation spécialisée, notamment aux droits de l'homme et à l'encadrement, serait fournie. La MANUTO continuerait d'aider les forces de police timoraises à s'organiser, à acquérir une déontologie et à mettre au point leur structure. Ce programme serait exécuté par l'élément de police civile de la MANUTO, avec un effectif initial de 1 010 personnes, placé sous le commandement du chef de la police. Avec la mise en place graduelle des forces de police du Timor oriental, la composante police civile sera progressivement ramenée à 500 personnes à la fin de l'exercice budgétaire.

11. Le premier objectif du programme III (sécurité extérieure et contrôle des frontières) serait de poursuivre l'action engagée pour assurer la sécurité extérieure et défendre l'intégrité territoriale du Timor oriental – ce rôle étant dévolu à la composante militaire de la MANUTO – tout en veillant à ce que les responsabilités en la matière soient transmises en temps utile à la Force de défense du Timor oriental et aux départements de l'administration publique compétents. En tablant sur l'atténuation progressive de la menace que représentent les milices, la réduction des effectifs de la force de maintien de la paix, y compris les observateurs militaires, se ferait en quatre étapes échelonnées sur deux ans. L'exercice budgétaire considéré couvrirait les deux premières phases, correspondant à la réduction de l'effectif militaire de 5 000 personnes, dont 120 observateurs militaires, à 3 870 personnes entre juillet et décembre 2002.

12. Le deuxième objectif du programme III serait de prêter assistance à l'élaboration des structures et politiques nationales en matière de sécurité et de contrôle des frontières, y compris en facilitant les négociations avec les pays voisins sur le tracé et la démarcation des frontières. Sa réalisation mobiliserait toutes les composantes (militaire, police et civile).

13. La Mission serait dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, secondé par un représentant spécial adjoint qui sera le coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Timor oriental. La MANUTO aurait son siège à Dili et des bureaux régionaux à Dili, Baucau, Oecussi, Maliana et Suai. Elle aurait également des bureaux de liaison à Denpasar et Jakarta (Indonésie), ainsi qu'une base arrière logistique et administrative à Darwin (Australie).

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

14. Un accord sur le statut des forces sera conclu avec le Gouvernement du Timor oriental lorsque le mandat de la Mission d'appui aura été approuvé.

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

Contributions volontaires

Gouvernement/organisation	Contribution	Valeur (dollars É.-U.)	
		ATNUTO 1er juillet 2001- 30 juin 2002	MANUTO 1er juillet 2002- 30 juin 2003
Autorités du Territoire du Nord (Australie)	Locaux à usage de bureaux à Darwin	60 000	60 000

15. Il n'a pas été créé de fonds d'affectation spéciale à l'appui de la MANUTO.

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

16. Les États ci-après fourniraient des contingents à la MANUTO : Australie, Bangladesh, Brésil, Chili, Danemark, Égypte, Fidji, Irlande, Japon, Jordanie, Malaisie, Mozambique, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Philippines, Portugal, République de Corée, Singapour, Slovaquie et Thaïlande.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

17. Des accords ont été signés entre l'ONU et les Gouvernements de l'Australie, du Brésil, du Chili, de l'Irlande, de la Malaisie, du Népal, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, du Portugal, de la République de Corée, de Singapour et de la Thaïlande au titre de contrats de location avec prestation de services, et avec le Gouvernement de Fidji sur la base de contrats de location sans prestation de services et des taux correspondants au soutien autonome approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996. Les taux de remboursement correspondant à la location avec services et au soutien autonome ont été ultérieurement révisés et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001.

B. Ressources nécessaires

Matériels majeurs

18. Les montants à rembourser aux gouvernements fournissant des contingents au titre des matériels majeurs sont estimés à 20 236 700 dollars.

Soutien autonome

19. Le montant de 23 063 600 dollars prévu pour rembourser aux pays fournissant des contingents les dépenses de soutien autonome qu'ils auront engagées se répartit comme suit :

Tableau 3

Soutien autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Restauration	1 584,0
Transmissions – HF	956,4
Transmissions – téléphone	734,8
Transmissions – VHF/HF-MF	2 916,5
Matériel de bureau	1 366,8
Matériel électrique	1 661,7
Génie (matériel mineur)	951,7
Neutralisation des explosifs et munitions	–
Blanchissage et nettoyage	1 315,6
Matériel de campement	1 435,2
Matériel d'hébergement	45,7
Services sanitaires de base	120,3
Services sanitaires de niveau I	795,9
Services sanitaires de niveaux II et III combinés	863,7
Services sanitaires de niveau II	738,3
Services sanitaires de niveau III	899,4
Services sanitaires – dentaires seulement	1,6
Services sanitaires – zones à risque épidémiologique élevé	520,0
Services sanitaires – sang et produits dérivés du sang	–
Observation diurne	60,6
Observation nocturne	1 297,6
Observation – déploiement	243,5
Fournitures pour la défense des périmètres	1 975,5
Magasins divers – literie	902,8
Magasins divers – mobilier	1 314,4
Magasins divers – détente et loisirs	361,6
Total	23 063,6

Facteurs propres à la Mission

20. Les facteurs servant à majorer les taux mensuels de remboursement pour dédommager les pays qui fournissent des contingents appelés à intervenir dans des conditions extrêmement difficiles sont indiqués dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4
Facteurs propres à la Mission

<i>Facteurs propres à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Facteur contraintes du milieu	1,0
Facteur usage opérationnel intensif	1,0
Facteur actes d'hostilité/abandons forcés	–
Facteur différentiel de transport	0,5 – 5,5

VIII. Effectifs nécessaires

Modifications du tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>ATNUTO autorisés</i>	<i>MANUTO proposés</i>	<i>Écart net</i>
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	–
Sous-Secrétaire général	3	1	(2)
D-2	9	3	(6)
D-1	29	5	(24)
P-5	96	22	(74)
P-4	177	52	(125)
P-3	283	81	(202)
P-2/P-1	55	19	(36)
Total partiel	653	184	(469)
Agents des services généraux (1re classe)	20	9	(11)
Agents des services généraux (autres classes)	173	25	(148)
Total partiel	193	34	(159)
Service mobile	364	237	(127)
Service de sécurité	–	–	–
Total partiel	364	237	(127)
Total, personnel international	1 210	455	(755)
Personnel local	2 021	977	(1 044)
Personnel national (administrateurs)	–	–	–
Volontaires des Nations Unies ^a	700	241	(459)
Total partiel	2 721	1 218	(1 503)
Total	3 931	1 673	(2 258)

^a Non compris 8 Volontaires des Nations Unies qui feront partie du Groupe d'appui civil.

21. Le tableau ci-dessus présente les effectifs autorisés de l'ATNUTO et les effectifs proposés pour la MANUTO, qui représentent au total une diminution de 2 258 postes (755 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 044 agents locaux et 459 Volontaires des Nations Unies). La réduction nette de 755 postes internationaux concerne 512 postes de l'Administration publique du Timor oriental, 40 postes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et 207 postes de la Division de l'administration, et est compensée par la création de 4 postes destinés au Bureau du chef de la police. La réduction nette de 1 044 postes d'agent local représente une réduction de 1 214 postes du Bureau du Représentant spécial (83 postes), de l'Administration publique du Timor oriental (167 postes) et de la Division de l'administration (964 postes), compensée par une augmentation de 170 postes d'agent local pour les bureaux du commandant de la Force (70 postes) et du chef de la police (100 postes). La diminution nette de 459 Volontaires des Nations Unies représente une réduction de 502 personnes du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (22 postes) et de l'Administration publique du Timor oriental (480 postes), compensée par une augmentation de 43 postes à la Division de l'administration. Les projets d'organigrammes de la MANUTO sont présentés à l'annexe.

22. On trouvera dans le tableau ci-après les effectifs actuels et proposés pour l'exercice considéré.

23. Les bureaux de la MANUTO rempliraient en grande partie les mêmes fonctions que ceux de l'ATNUTO mais, d'une manière générale, les fonctions et les responsabilités des unités constitutives du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général seraient réduites du fait que l'appui au gouvernement transitoire dans le cadre de l'ATNUTO n'aurait plus lieu d'être. Les explications qui sont fournies au sujet des besoins en personnel porteront uniquement sur les nouvelles unités ou sur les principaux changements devant intervenir lorsque la MANUTO aura remplacé l'ATNUTO.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

24. Le Bureau du Représentant spécial comprendra le Bureau des affaires politiques (avec 8 postes au lieu de 12), le Bureau des affaires juridiques (12 postes au lieu de 33), le Groupe des droits de l'homme (30 postes au lieu de 58), le Bureau de l'information (15 postes au lieu de 127), le Bureau de l'auditeur résident (5 postes au lieu de 6), le Bureau de liaison de Jakarta (5 postes au lieu de 14) et le Groupe des crimes graves, le Bureau de l'assistance judiciaire et les chambres spéciales (60 postes au lieu de 24).

25. Les changements à noter au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sont les suivants : a) intégration du Bureau du Représentant spécial adjoint; b) déclassement du Sous-Secrétaire général à la classe D-2 du poste de chef du personnel; c) suppression du Groupe de la planification des politiques et du Bureau du médiateur; et d) création de quatre postes P-4 pour assurer les fonctions de porte-parole, de coordonnateur pour les questions relatives à l'égalité entre les sexes, de conseiller pour les politiques relatives au VIH/sida et d'économiste.

26. Les effectifs proposés tiennent compte de la création d'un bureau de liaison du Groupe d'appui civil (quatre postes internationaux), qui aura pour tâche d'établir les plans de travail des 100 experts et conseillers chargés d'assister le Gouvernement du Timor oriental, d'assurer un suivi et une évaluation de leur travail et d'évaluer périodiquement la mise en application des plans de travail, en consultation avec les superviseurs nationaux, et d'examiner s'il conviendrait d'étendre les services offerts.

27. L'augmentation proposée pour les effectifs du Groupe des crimes graves, du Bureau de l'assistance judiciaire et des chambres spéciales résulte du regroupement des juges, des procureurs, des avocats de l'assistance judiciaire et d'autres spécialistes des crimes graves au sein d'un seul groupe qui, de ce fait, serait en mesure de répondre aux objectifs suivants : a) accélérer les enquêtes visant les personnes responsables de crimes graves commis en 1999 et leur mise en accusation devant deux chambres spéciales du tribunal de district de Dili, composée chacune de deux juges internationaux et d'un juge timorais; et b) fournir en permanence un appui au Bureau de l'assistance judiciaire du Timor oriental, afin d'assurer l'impartialité de la procédure judiciaire. Le Groupe des crimes graves serait intégré aux services du Procureur du Timor oriental, mais la sélection et le recrutement du personnel international, ainsi que la gestion des contrats et le suivi du comportement professionnel de ce personnel, continueraient de relever de l'ONU. Les juges ainsi que les avocats de l'assistance judiciaire feraient rapport aux autorités timoraises compétentes dans l'exercice de leurs fonctions, mais les mêmes dispositions

s'appliqueraient à leur sélection, à leur recrutement, à leur notation et à la gestion de leurs contrats.

Groupe d'appui civil

28. Le Groupe d'appui civil apporterait une assistance dans quatre principaux domaines de l'administration publique, à savoir : a) institutions financières, y compris le Trésor, le fisc, le budget, le système bancaire, les douanes et les services administratifs centraux (42 %); b) l'administration interne, y compris le Conseil des ministres, le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'administration interne, le Ministère de l'économie et le Bureau du médiateur (27 %); c) les services publics essentiels, y compris l'eau et l'assainissement, la santé, les services publics de distribution et les travaux publics (17 %); et d) la justice et le système juridique, y compris le système judiciaire, l'assistance judiciaire, l'Assemblée législative, l'administration des terres et des biens fonciers et le système pénitentiaire (14 %).

29. Le Groupe compterait 8 Volontaires des Nations Unies et 92 experts et conseillers qui se répartiraient comme suit, selon le système de classement des emplois de l'ONU : 1 D-2, 9 D-1, 25 P-5, 31 P-4, 25 P-3 et 1 P-2. Les experts et conseillers feraient directement rapport à leurs superviseurs respectifs au sein de l'administration du Timor oriental, sur les questions de fond. Toutefois, afin d'assurer une complète transparence vis-à-vis de l'ONU, le Bureau de liaison du Groupe d'appui civil serait responsable de l'évaluation en ce qui concerne l'exécution des plans de travail des membres du Groupe, ainsi que le suivi du comportement professionnel.

Bureau du commandant de la Force

30. Entre autres changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du Bureau du commandant de la Force, le poste de commandant de la Force serait déclassé pour tenir compte de la réduction de la composante militaire par suite du remplacement de l'ATNUTO par la MANUTO, à savoir qu'il passerait de sous-secrétaire général à la classe D-2. Le Bureau compterait 70 postes d'agent local supplémentaires par suite du redéploiement des postes d'assistant linguistique de la Division de l'administration.

Bureau du chef de la police

31. Dans le cadre de l'ATNUTO, le chef de la police civile et son personnel faisaient partie de l'Administration publique du Timor oriental et plus précisément du Département de la police et des services d'urgence. L'Administration publique du Timor oriental étant supprimée, il est proposé de faire du Bureau du chef de la police civile un service distinct qui serait chargé de veiller à la sécurité interne et d'exécuter le programme de services de police de la Mission d'appui. Le Bureau du chef de la police apporterait un appui en vue de la mise en place de services de police du Timor oriental et assurerait, dans les délais voulus, le transfert des compétences et la transmission progressive des responsabilités en matière de police.

32. Le poste de chef de la police serait déclassé de D-2 à D-1 en raison de la réduction de la composante police civile. Le chef de la police serait assisté d'un conseiller en formation (P-4), d'un conseiller en renforcement des capacités (P-4) et d'un assistant administratif (agent des services généraux).

Division de l'administration

33. L'organigramme de la Division de l'administration resterait à peu près le même. Les changements à noter seraient les suivants : a) le Groupe de la gestion des marchés serait déplacé de la Section des services généraux (services administratifs) au Bureau du Directeur afin d'assurer son indépendance et d'éviter les conflits d'intérêts; b) la Section des opérations aériennes de l'ATNUTO deviendrait, dans le cadre de la MANUTO, la Section de l'aviation ; et c) la Commission d'enquête et le Groupe des réclamations de l'ATNUTO seraient fusionnés au sein du Bureau des commissions des enquêtes et des réclamations.

34. Les effectifs de la Division de l'administration enregistreraient une diminution nette de 1 128 postes, à savoir que 207 postes de fonctionnaire international et 964 postes d'agent local seraient supprimés et que 43 postes de Volontaire des Nations Unies seraient créés.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

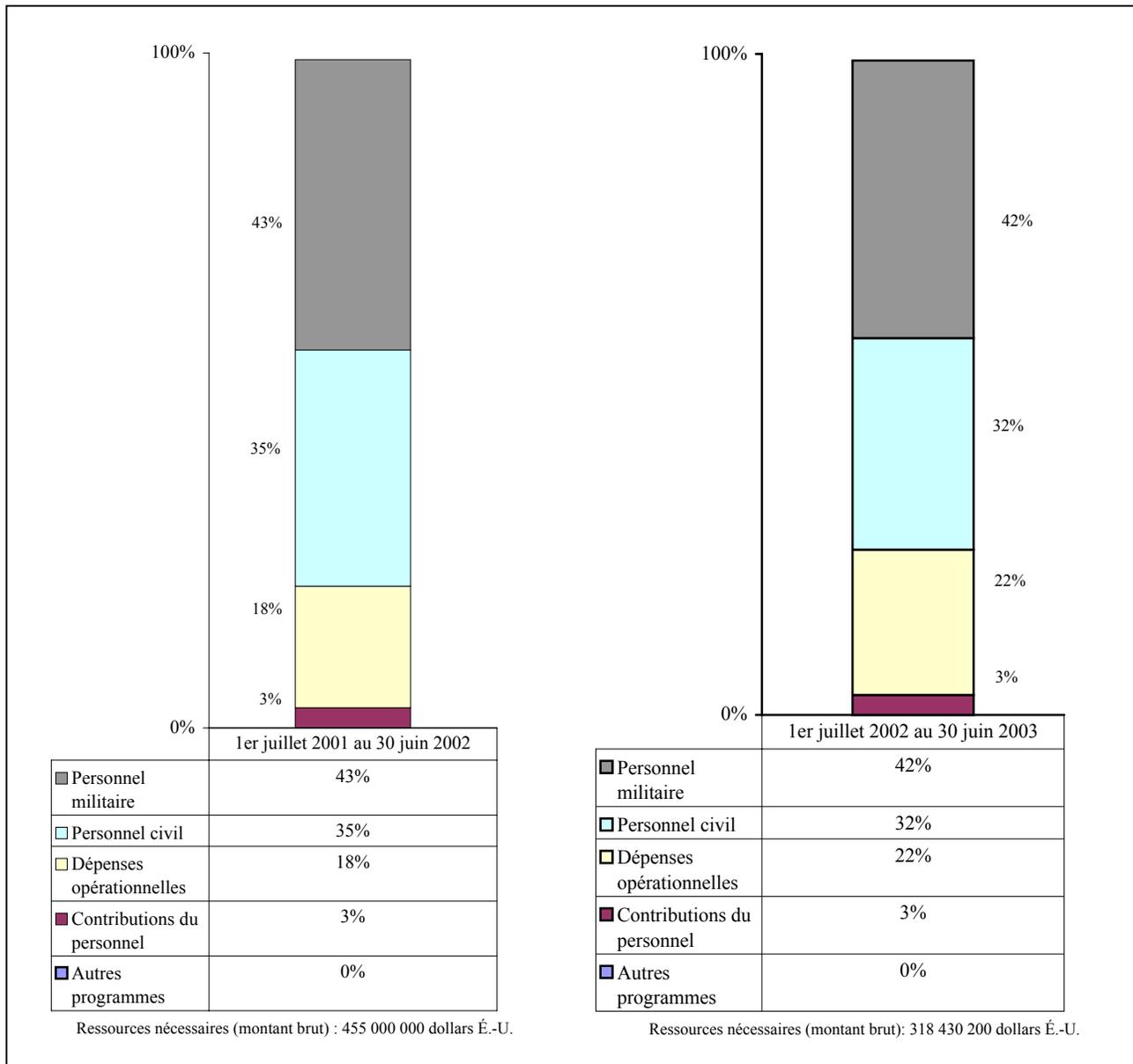
<i>Catégorie de charges à répartir</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
	<i>ATNUTO</i>	<i>ATNUTO</i>	<i>MANUTO</i>	
	<i>1er juillet 2000 au 30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001 au 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002 au 30 juin 2003</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>
	<i>Dépenses^a</i>	<i>Montants répartis^b</i>	<i>Montant total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	5 775,6	4 898,0	4 725,0	–
2. Contingents	150 934,3	132 553,3	85 822,3	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	35 367,9	28 626,0	20 236,7	–
b) Soutien logistique autonome	36 994,5	30 000,0	23 063,6	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	2 000,0	1 425,0	511,2	–
Total partiel, rubrique 3	74 362,4	60 051,0	43 811,5	–
Total, catégorie I	231 072,3	197 502,3	134 358,8	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	51 925,6	47 384,9	30 519,5	–
2. Personnel international et personnel local	103 142,8	92 043,5	64 398,8	–
3. Volontaires des Nations Unies	15 367,1	20 153,2	7 852,5	–
4. Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	170 435,5	159 581,6	102 770,8	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	5 651,5	3 542,4	3 437,3	395,0
2. Remise en état des infrastructures	5 846,6	1 700,0	563,0	563,0
3. Transports	12 532,0	5 469,2	5 088,7	72,0
4. Opérations aériennes	56 219,2	54 268,0	43 069,8	167,9
5. Opérations navales	465,7	710,5	1 190,5	87,5
6. Transmissions	8 873,8	3 888,0	4 146,8	297,8
7. Matériel divers	4 506,7	1 013,2	1 676,4	363,4
8. Fournitures et services	12 547,1	10 882,4	8 260,4	–

Catégorie de charges à répartir	(1)	(2)	(3)	(4)
	ATNUTO	ATNUTO	MANUTO	
	1er juillet 2000 au 30 juin 2001	1er juillet 2001 au 30 juin 2002	1er juillet 2002 au 30 juin 2003 Prévisions de dépenses	
	Dépenses ^a	Montants répartis ^b	Montant total	Dépenses non renouvelables
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport de matériel appartenant aux contingents	1 282,1	1 450,0	3 065,0	3 065,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 154,9	650,0	1 110,0	–
Total partiel, rubrique 9	2 437,0	2 100,0	4 175,0	3 065,0
Total, catégorie III	109 079,6	83 573,7	71 607,9	5 011,6
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	1 709,9	1 200,0	–	–
2. Programmes d'information	776,3	430,0	235,0	–
3. Programmes de formation	70,3	132,0	221,9	–
4. Programmes de déminage	–	–	–	–
5. Assistance au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
Total, catégorie IV	2 556,5	1 762,0	456,9	–
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	14 444,0	12 580,4	9 235,8	–
Total brut, catégories I à VII	527 587,9	455 000,0	318 430,2	5 011,6
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(14 444,0)	(12 580,4)	(9 235,8)	–
Total net, catégories I à VIII	513 143,9	442 419,6	309 194,4	5 011,6
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	60,0	60,0	60,0	–
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–	–
Total	527 647,9	455 060,0	318 490,2	5 011,6

^a Montants figurant à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/56/922).

^b Les montants répartis ont été calculés sur la base du crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/249 du 24 décembre 2001. Aucune ressource n'était à prévoir au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources (montants bruts) par grande catégorie de dépenses^{a b}



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

^b Les chiffres ayant été arrondis, le total ne peut pas être égal à 100 %.

C. Informations supplémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 197 502 300 dollars; montant prévu : 134 358 800 dollars; écart : (63 143 500 dollars)

1. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer le coût des observateurs militaires (4 725 000 dollars), des contingents (85 822 300 dollars), du matériel appartenant aux contingents (20 236 700 dollars), du soutien logistique autonome (23 063 600 dollars) et des indemnités en cas de décès ou d'invalidité (511 200 dollars).

Observateurs militaires

2. Le montant prévu a été calculé sur la base de l'effectif total autorisé, soit 120 observateurs militaires, qui doivent être déployés au cours de la période considérée. Il doit permettre de couvrir le coût de l'indemnité de subsistance (missions), de la relève du personnel et de l'indemnité d'habillement et d'équipement, comme indiqué à l'annexe II.A. Le montant prévu est en diminution de 4 % par rapport aux ressources demandées pour l'ATNUTO en 2001/02, compte tenu de la révision du montant des crédits ouverts pour l'exercice 2001/02 afin de tenir compte de l'augmentation des frais de voyage.

Contingents

3. Conformément au dernier rapport en date que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité (voir S/2002/432, par. 92 et 93), les prévisions de dépenses tiennent compte de la réduction progressive des effectifs des contingents, qui doivent être ramenés de 4 880 pour la période de juillet à novembre 2002 à 3 750 pour la période de décembre 2002 à juin 2003. Par rapport aux ressources demandées pour l'exercice 2001/02, le montant prévu enregistre une augmentation au titre du coût unitaire des rations, compte tenu de la diminution du nombre de soldats, conformément aux termes du contrat commercial. En outre, compte tenu de l'augmentation prévue du coût de l'affrètement, le coût moyen du transport aller du personnel militaire est passé de 600 dollars à 750 dollars par personne. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur les coûts prévus au titre des contingents.

4. Le montant demandé à cette rubrique enregistre une diminution de 35 % par rapport aux dépenses prévues pour l'ATNUTO au cours de l'exercice budgétaire précédent. Cette baisse est essentiellement imputable à la réduction du nombre de soldats déployés.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

5. Le montant prévu doit permettre de rembourser le coût du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome aux gouvernements fournissant des contingents, comme indiqué à l'annexe II.A. Aucune dépense n'est prévue au titre des remboursements dus aux pays fournissant des unités constituées de police civile, en raison du rapatriement de ces unités au cours de l'exercice 2001/02.

6. Compte tenu de l'état actuel des engagements non réglés au titre des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, le montant prévu à cette rubrique a été réduit de 75 % par rapport au total des ressources demandées (2 044 800 dollars), calculées sur la base d'un effectif moyen pour le personnel militaire et les membres de la police civile déployés au cours de la période à l'examen.

7. Le montant demandé est inférieur de 27 % à celui qui avait été prévu pour l'exercice 2001/02, en raison de la réduction de la quantité de matériel appartenant aux contingents.

Personnel civil

Montant réparti : 159 581 600 dollars; montant prévu : 102 770 800 dollars; écart : (56 810 800 dollars)

8. Le montant prévu à cette rubrique doit permettre de financer les dépenses au titre de la police civile (30 519 500 dollars), du personnel international et local (64 398 800 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (7 852 500 dollars).

Police civile

9. Le montant prévu a été calculé en tenant compte de la réduction progressive des effectifs de police civile, conformément au calendrier de retrait indiqué ci-après.

Effectifs

<i>Juill. 02</i>	<i>Août 02</i>	<i>Sept. 02</i>	<i>Oct. 02</i>	<i>Nov. 02</i>	<i>Déc. 02</i>	<i>Janv. 03</i>	<i>Févr. 03</i>	<i>Mars 03</i>	<i>Avril 03</i>	<i>Mai 03</i>	<i>Juin 03</i>
1 010	1 010	880	880	800	800	720	720	720	720	560	500

10. Comme indiqué à l'annexe II.A au présent rapport, les paramètres utilisés pour calculer les prévisions de dépenses sont identiques à ceux qui avaient été retenus pour l'exercice budgétaire précédent, à l'exception du coût des rations, qui a enregistré une augmentation comme il est indiqué au paragraphe 3 ci-dessus.

11. Le montant demandé est inférieur de 36 % à celui prévu pour l'ATNUTO au cours de l'exercice 2001/02, en raison du rapatriement des unités constituées de police civile au cours de l'exercice précédent, et de la réduction progressive des effectifs de police civile au cours de l'exercice considéré.

Personnel international et personnel local

12. Compte tenu des effectifs prévus (voir section VIII du présent rapport), les ressources demandées doivent permettre de couvrir les coûts afférents à 455 postes internationaux. Le montant prévu a été calculé sur la base des coûts standard de New York pour 30 % des postes et des barèmes des traitements applicables aux engagements d'une durée limitée dans le cas de 70 % des postes de la catégorie des administrateurs et des agents du Service mobile. Compte tenu de l'expérience acquise, les dépenses communes de personnel, calculées sur la base des coûts standard pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, ont été réduites de 45 % pour tenir compte du fait que les besoins en personnel engagé pour la Mission sont moindres. Le montant prévu au titre du traitement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (qui a rang de sous-secrétaire général) et des dépenses

de personnel connexes a été réduit de 85 %, compte tenu du fait que le Coordonnateur résident du PNUD occupera ce poste et que, dans le cadre d'un accord de partage des coûts, la MANUTO financera la différence entre le traitement correspondant à la classe qu'il occupe actuellement au PNUD et le traitement d'un sous-secrétaire général. Les dépenses prévues au titre des traitements, dépenses communes de personnel et indemnités de subsistance (missions) ont été calculées en tenant compte d'un taux de vacance de postes de 5 %.

13. Les prévisions de dépenses au titre du personnel local (977 personnes) ont été calculées sur la base des barèmes des traitements en vigueur pour Dili au 1er février 2000, au taux moyen correspondant au traitement d'un agent de la classe G-4, échelon 1. Compte tenu de l'expérience, les dépenses communes de personnel ont été estimées à 20 % du montant total des traitements nets. Un taux de vacance de postes de 5 % a été appliqué aux prévisions de dépenses au titre des traitements et dépenses communes de personnel.

14. Le montant prévu au titre des consultants comprend un montant de 3,6 millions de dollars, qui doit permettre de financer les services de 24 experts/conseillers du Groupe d'appui civil appelés à fournir un appui et des conseils au jeune Gouvernement du Timor oriental. Le montant prévu a été calculé sur la base des traitements d'administrateurs occupant des postes équivalents à l'ONU, comme suit : 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 6 P-3 et 1 P-2. Conformément aux directives applicables à l'emploi des consultants et vacataires, les dépenses prévues ont été calculées sur la base du traitement de base net des administrateurs relevant de la série 100, indemnité de poste exclue. Le coût des voyages et de l'indemnité de subsistance (missions) au titre des experts est inclus dans les prévisions de dépenses. Un taux de vacance de postes de 10 % a été appliqué pour tenir compte des délais de recrutement.

15. Les ressources demandées au titre des consultants doivent également permettre de couvrir les coûts relatifs à trois experts appelés à fournir des services consultatifs sur les crimes graves, à raison de six semaines chacun, pour un coût forfaitaire de 12 000 dollars par expert, comprenant les honoraires, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance (mission).

16. Les dépenses prévues comprennent également un montant de 6,4 millions de dollars au titre du personnel temporaire, qui doit permettre de couvrir le coût des traitements et de l'indemnité de subsistance (missions) pour 68 experts/conseillers du Groupe d'appui civil, qui seront recrutés en vertu de la série 300 (engagements pour une période de durée limitée). Les montants au titre des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel afférentes à ces experts ont été inscrits aux rubriques correspondantes, à savoir dépenses communes de personnel et contributions du personnel. Un taux de vacance de postes de 10 % a été appliqué aux prévisions de dépenses. Le montant prévu doit aussi permettre de couvrir le coût du remplacement temporaire de personnel en congé de maternité ou en congé maladie et le recrutement de techniciens pour des périodes de courte durée jusqu'en décembre 2002.

17. Le montant demandé au titre des frais de voyage permettra de financer les voyages que le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs effectueront au Siège, en Australie, au Portugal et dans des pays de la région. Il couvrira également les déplacements que des fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix effectueront entre le Siège et la zone de la mission

pour des consultations sur des questions politiques, administratives, financières, techniques, militaires et logistiques. Des ressources sont également prévues pour financer le coût des voyages liés à la réalisation d'audits internes, à des examens administratifs et budgétaires, à des achats dans la zone de la mission et à la formation du personnel de la MANUTO à l'intérieur et en dehors de la région, ainsi que le coût des déplacements à l'intérieur de la zone de la mission. Des ressources ont également été prévues pour financer les voyages du personnel du Groupe des crimes graves aux fins de mener des enquêtes sur les crimes graves, ainsi que les frais de voyage et dépenses connexes concernant 300 témoins appelés à déposer devant les chambres spéciales. Des ressources sont par ailleurs prévues au titre du lancement de projets informatiques. On trouvera des renseignements détaillés sur la ventilation des montants prévus au titre des frais de voyage à l'annexe II.A.

18. Le montant demandé à cette rubrique est en diminution de 30 % par rapport à celui qui avait été prévu pour l'exercice budgétaire 2001/02, du fait essentiellement de la réduction progressive des effectifs internationaux et locaux de la Mission.

Volontaires des Nations Unies

19. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du déploiement de 249 Volontaires des Nations Unies, dont 241 seront chargés de fournir un appui à la MANUTO et huit, en tant que membres du Groupe d'appui civil, au Gouvernement du Timor oriental. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base d'un coût mensuel de 2 920 dollars par personne, conformément au mémorandum d'accord signé par le Bureau des Volontaires des Nations Unies à Bonn, et compte tenu d'un taux de vacance de postes de 10 %.

20. Les ressources demandées sont inférieures de 61 % au montant demandé pour l'ATNUTO au cours de l'exercice précédent, compte tenu de la réduction du nombre de Volontaires dont la MANUTO aura besoin.

Dépenses opérationnelles

*Montant réparti : 83 573 700 dollars; montant prévu : 71 607 900 dollars;
écart : 11 965 800 dollars*

21. Le montant prévu doit permettre de financer les dépenses afférentes aux rubriques locaux/hébergement (3 437 300 dollars), remise en état des infrastructures (563 000 dollars), aux transports (5 088 700 dollars), aux opérations aériennes (43 069 800 dollars), aux opérations navales (1 190 500 dollars), aux transmissions (4 146 800 dollars), aux matériels divers (1 676 400 dollars), aux fournitures et services divers (8 260 400 dollars) et au fret aérien et de surface (4 175 000 dollars).

22. Le montant demandé à cette rubrique est inférieur de 11 965 800 dollars, ce qui représente une réduction de 14 % par rapport au montant prévu pour l'ATNUTO pour l'exercice budgétaire 2001/02. Cette diminution est imputable essentiellement à la réduction des dépenses au titre des rubriques locaux/hébergement, remise en état des infrastructures, transports, opérations aériennes et fournitures et services divers, mais est en partie annulée par une augmentation des dépenses au titre des opérations aériennes, des transmissions, des matériels divers et du fret aérien et de surface.

Locaux/hébergement

23. Les ressources prévues au titre de la location de locaux concernent les bureaux de Jakarta, Denpasar et de l'enclave d'Oecussi, ainsi que des aires de stationnement à l'aéroport international de Darwin. Aucun montant n'est demandé pour des locaux à usage de bureaux à Darwin, le gouvernement du Territoire du Nord (Australie) ayant confirmé qu'il continuerait de mettre gratuitement ces locaux à la disposition de la MANUTO au cours de la période considérée. On trouvera à l'annexe II.A des informations détaillées sur les dépenses renouvelables prévues à ce titre.

24. Le montant prévu au titre de l'aménagement et de la rénovation des locaux est présenté en détail à l'annexe II.C et concerne les frais d'entretien des locaux de la MANUTO dans la zone de la mission.

25. La diminution de 3 % par rapport au montant inscrit au budget de l'ATNUTO pour l'exercice 2001/02 tient à une réduction des ressources nécessaires à l'aménagement et à la rénovation des locaux et à la suppression des montants au titre de la construction de locaux/bâtiments préfabriqués.

Remise en état des infrastructures

26. Les ressources demandées à cette rubrique doivent permettre de couvrir le coût de l'entretien périodique des pistes d'atterrissage de Baucau, Suai, Maliana et Oecussi ainsi que des réparations et de l'entretien périodique des principaux axes de ravitaillement. Elles sont inférieures de 67 % au montant prévu pour l'ATNUTO au cours de l'exercice précédent, du fait de l'achèvement de la plupart des travaux de remise en état des infrastructures au cours de l'exercice précédent.

Transports

27. Il est prévu que le parc de véhicules de la MANUTO se composera de 950 véhicules des Nations Unies (922 véhicules automobiles et 28 remorques) et de 1 257 véhicules appartenant aux contingents (984 véhicules automobiles et 273 remorques), ce qui représente une réduction de 398 véhicules appartenant à l'ONU et de 562 véhicules appartenant aux contingents par rapport au parc de l'ATNUTO, du fait de la réduction des effectifs militaires et civils.

28. Au titre de l'appui au parc de véhicules civils et militaires, le montant prévu couvre les dépenses renouvelables, dont les pièces de rechange, les réparations et l'entretien, le carburant et l'assurance, comme indiqué à l'annexe II.A. Le montant prévoit la location de courte durée de matériel de manutention lourd destiné au rapatriement de matériel appartenant aux contingents ainsi que la location, pendant toute la durée de l'exercice, de trois véhicules destinés aux bureaux de Denpasar et de Darwin.

29. Le montant prévu à ce titre représente, par rapport au crédit ouvert pour l'ATNUTO pour l'exercice 2001/02, une réduction de 7 % qui s'explique par une diminution des montants requis au titre de la location de véhicules, du carburant et de l'assurance, compensée en partie par une augmentation au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien du fait du vieillissement du parc de véhicules.

Opérations aériennes

30. Les prévisions de dépenses à ce titre doivent permettre de financer une flotte de 19 hélicoptères pendant la période allant de juillet à décembre 2002, qui serait ramenée à 17 pendant la période allant de janvier à juin 2003, et de deux avions. Les effectifs militaires et civils ont été réduits mais il n'en faudra pas moins continuer de compter dans une large mesure sur les hélicoptères et les avions afin d'assurer au plus vite un soutien aérien dans les secteurs ouest et central et dans l'enclave d'Oecussi, en raison du mauvais état de l'infrastructure routière dans la zone de la mission. Les appareils serviraient à effectuer des patrouilles d'observation et à mener des activités de liaison et des opérations de transport de troupes, de réapprovisionnement logistique et d'évacuation sanitaire/médicale.

31. La nouvelle configuration de la flotte d'hélicoptères traduit la résiliation du contrat de location d'un hélicoptère Lama au titre d'une lettre d'attribution, la résiliation du contrat de location d'un hélicoptère Bell 212 et, aux fins d'efficacité, le remplacement de deux Super Puma par deux Bell 412 qui permettront d'assurer les évacuations sanitaires et médicales à un taux plus avantageux.

32. La réduction de la flotte d'avions de quatre appareils à deux DCH-7 tient compte du fait que les effectifs de la MANUTO sont moins nombreux et de l'abaissement du niveau 3 au niveau 2 de l'appui médical militaire à Dili. De ce fait, la location d'un appareil DHC-7 équipé pour les évacuations sanitaires est jugée indispensable si l'on veut faire face à l'augmentation éventuelle des besoins en services médicaux à Darwin. Le second avion DHC-7, appareil mixte passagers et fret, permettra d'effectuer les évacuations sanitaires de Suai à Darwin et d'assurer les mouvements de personnel militaire et civil et de fret à Suai, Oecussi, Maliana et Dili.

33. Les coûts de la location/affrètement et du déploiement/retrait ont été estimés sur la base des marchés conclus avec des entreprises privées et des lettres d'attribution. Les prévisions correspondant aux carburant et lubrifiants tiennent compte du fait que la consommation de carburant varie pour les hélicoptères et les avions ainsi que de la hausse du prix du carburant, qui est passé de 0,32 à 0,35 dollar le litre, aux prix du marché. Le montant prévu au titre de l'assurance responsabilité et risques de guerre est fondé sur les tarifs en vigueur. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur la location des hélicoptères et avions.

34. Les ressources prévues doivent permettre de couvrir les besoins en matière de services et matériel de contrôle de la sécurité aérienne à Dili, Baucau et Suai, y compris la gestion des aérodromes et des aérogares, les services fret et passagers, la maintenance des appareils, les services d'urgence et de secours en cas d'accident, l'entretien du matériel et le contrôle de la circulation aérienne. Le montant prévu à la rubrique frais d'atterrissage et manutention au sol concerne l'Indonésie et Darwin. Les montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance des équipages et de l'entreposage du carburant et des conteneurs tiennent compte de l'expérience de la mission.

35. Les estimations au titre de cette rubrique sont en diminution de 21 % par rapport à celles de 2001/02 pour l'ATNUTO, du fait de la réduction de deux hélicoptères et de deux avions. La flotte proposée tient compte de la réduction des effectifs de la MANUTO par rapport à ceux de l'ATNUTO et du déploiement du personnel militaire dans la zone de la mission.

Opérations navales

36. Le montant demandé couvre la location de deux barges auprès d'une société privée, l'une pendant toute la durée de l'exercice et l'autre, pendant six semaines. Ces barges, jugées d'un meilleur rapport coût/efficacité que des aéronefs, sont utilisées pour desservir des régions reculées, dont l'enclave d'Oecussi, aux fins de ravitaillement et de la livraison de marchandises lourdes. Sur la base du contrat commercial, le coût de la location des barges est de 2 710 dollars par jour, carburant et frais d'entretien et d'assurance compris. Le montant inclut également les frais de déploiement et de retrait des deux barges.

37. Les ressources prévues à ce titre sont en augmentation de 68 % par rapport à l'exercice 2001/02 pour l'ATNUTO. Les crédits alloués pour l'exercice précédent correspondaient à la location de courte durée de deux barges à un taux inférieur, tandis que le montant demandé pour 2002/03 est fondé sur des frais de location plus élevés, pendant toute la durée de l'exercice.

Transmissions

38. Les ressources demandées couvrent l'acquisition d'une petite quantité de matériel de transmissions et les dépenses renouvelables liées aux communications par réseaux commerciaux. Le montant demandé au titre des pièces de rechange et fournitures comprend 1 million de dollars pour la remise en état de matériel à transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, à raison de 30 % de la valeur du matériel.

39. Le montant demandé à cette rubrique est en augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent, à cause du coût de la remise en état de matériel

Matériel divers

40. Les montants prévus devraient permettre le remplacement d'une faible quantité de matériel usé ou endommagé – matériel de bureau, matériel informatique, citernes à eau et fosses septiques, et matériel divers. Le montant demandé à cette rubrique représente une augmentation de 65 % par rapport à l'exercice 2000/01 de l'ATNUTO, qui tient essentiellement au crédit de 907 000 dollars nécessaire à la remise en état de matériel à transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Fournitures et services

41. Les dépenses prévues s'appliquent à presque toutes les catégories de services divers, à l'exception des services de sécurité, qui seraient assurés par le personnel militaire et le personnel civil. La baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels résulte de la réduction des effectifs militaires et civils mais tient compte néanmoins d'un montant supplémentaire demandé pour des activités de déminage dans une zone qui servait auparavant à l'entraînement des membres des contingents. Le montant demandé pour les services informatiques a été augmenté compte tenu des chiffres de dépenses récemment enregistrés. La MANUTO ayant des effectifs réduits par rapport à ceux de l'ATNUTO, le montant prévu sous la rubrique accuse une diminution de 31 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2001/02. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements détaillés sur les dépenses prévues pour les services divers.

42. Les prévisions de dépenses au titre des fournitures diverses portent sur presque toutes les fournitures, à l'exception des fournitures pour la défense des périmètres et des cartes opérationnelles. Elles sont en augmentation de 55 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2001/02 pour l'ATNUTO, une augmentation qui est due essentiellement aux ajustements qui ont été opérés dans les montants répartis pour 2001/02 afin d'absorber une partie de la réduction générale approuvée par l'Assemblée générale.

Fret aérien et de surface

43. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de financer le transport du matériel appartenant aux contingents, dans le cadre de la réduction progressive du personnel militaire, ainsi que le fret et le camionnage par les soins d'entreprises privées. Le montant prévu pour le fret a été calculé compte tenu de l'expérience passée ainsi que des frais du transfert du matériel vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et/ou vers d'autres missions de maintien de la paix, d'où une augmentation de 99 % par rapport aux crédits ouverts pour l'ATNUTO pour l'exercice 2001/02.

Autres programmes

*Montant réparti : 1 762 000 dollars; montant prévu : 456 900 dollars;
écart : (1 305 100 dollars)*

44. Le montant prévu sous cette rubrique doit permettre de financer des programmes d'information (235 000 dollars) et de formation (221 900 dollars).

Programmes d'information

45. Les prévisions de dépenses correspondent à des dépenses renouvelables afférentes aux programmes radiophonique et télévisuel ainsi qu'au programme d'imprimerie de la MANUTO. Contrairement à l'ATNUTO qui exploitait ses propres installations de radio et télédiffusion, la MANUTO limitera ses activités dans ce domaine à l'élaboration d'émissions qui seront ensuite diffusées par des stations de radio et de télévision nationales. Les dépenses au titre de la publication de brochures et autres ouvrages diminueraient. Le montant prévu accuse une baisse de 45 % par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent, une réduction qui est due essentiellement à la cessation des activités de radio et de télédiffusion.

Programmes de formation

46. Le montant prévu doit permettre de financer l'achat de fournitures et de services divers nécessaires à l'organisation de stages de formation à l'administration du personnel, aux communications et à l'informatique à l'intention du personnel de la MANUTO, dans la zone de la mission et en dehors de cette zone. Un crédit supplémentaire est demandé aux fins de la création d'une cellule de formation, comme suite au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (voir A/55/502, par. 90 à 92). La cellule de formation de la Mission apporterait un appui aux pays fournisseurs de contingents et aiderait le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix à examiner les

règles en vigueur en ce qui concerne la formation du personnel des contingents avant le déploiement. Le tableau ci-après contient des renseignements détaillés sur les programmes de formation.

<i>Domaine de formation</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Lieu</i>	<i>Coût (En dollars É.-U.)</i>
Perfectionnement professionnel	6	Base de soutien logistique de Brindisi	9 000
Animation d'équipes	20	Région	20 000
Formation de mentors	50	Dili	12 000
Conduite préventive	8	Région	15 000
Sécurité aérienne	1	New York	8 000
Supervision	1	New York	2 000
Formation technique	6	Dili	9 000
Droits de l'homme	50	Dili/provinces	10 000
Lotus	20	Darwin	11 500
Openview Manager X/Domino	4	Darwin	4 000
Windows 2000	8	Darwin	9 000
HelpSTAR	1	Darwin	2 500
Lotus HelpDesk (logiciel d'assistance technique)	6	Darwin	9 000
Autocommutateurs privés (PABX)	2	Darwin	6 500
Formation élémentaire au TCP/IP (protocole de contrôle de transmission et protocole Internet)	6	Dili	10 000
Monteur-câbleur	1	Darwin	2 500
Transmissions (satellite et hyperfréquences)	2	Base de soutien logistique de Brinsidi	10 000
Cellule de formation de la Mission		Dili	59 900
Total	192		209 900

47. Les prévisions de dépenses sont en augmentation de 68 % par rapport au crédit ouvert pour l'ATNUTO lors de l'exercice précédent, un plus grand nombre de personnes devant être formées dans des domaines administratifs et techniques pour permettre à la Mission de fonctionner plus efficacement.

Contributions du personnel

*Montant réparti : 12 580 400 dollars; montant prévu : 9 235 800 dollars;
écart : (3 344 600 dollars)*

48. Le montant inscrit à cette rubrique représente la différence entre les émoluments bruts et nets, c'est-à-dire le montant de la contribution à laquelle sont assujettis les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies conformément au Statut du personnel.

49. Le montant prévu correspond au personnel international et au personnel local ainsi qu'à 68 experts et conseillers du Groupe d'appui civil, engagés pour une durée limitée (série 300 du Règlement du personnel). Ce montant est en baisse de 27 %

par rapport au crédit ouvert pour l'ATNUTO pour l'exercice 2001/02 en raison de la diminution du nombre de fonctionnaires internationaux et d'agents locaux. Il a été calculé compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel international et le personnel local et de 10 % pour les 68 experts et conseillers du Groupe d'appui civil.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
(dollars É.-U.)						
1. Indemnité de subsistance (missions)						
Timor oriental Darwin	95		^a	95		Taux en vigueur depuis le 1er février 2001.
30 premiers jours	131		^a	131		Taux en vigueur depuis le 11 juin 1999.
Après 30 jours	98			98		<i>Idem.</i>
2. Frais de voyage (aller)						
Observateurs militaires	2 250		^a	2 250		
Contingents			^a			
Personnel d'infanterie	600		400	750		Tarifs d'affrètement en vigueur.
Personnel d'appui	600		800	750		<i>Idem.</i>
Police civile	4 500			2 250		
Police civile – unités constituées	600			–		Sans objet.
3. Personnel militaire						
Observateurs militaires	120	120				
Contingents	6 716	4 221				
Personnel d'infanterie	4 563	3 059				Effectifs moyens selon la réduction progressive du personnel.
Personnel d'appui	1 923	1 029				<i>Idem.</i>
Officiers d'état-major	230	132				<i>Idem.</i>
4. Remboursement aux gouvernements fournissant des contingents						
a) Soldes et indemnités			1 028		1 028	Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	1 008					

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				(dollars É.-U.)			
Du 1er janvier au 30 juin 2002	1 028						
b) Indemnité de spécialiste			303		303	<i>Idem.</i>	
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	297						
Du 1er janvier au 30 juin 2002	303						
Infanterie			10 %		10 %	Payable à raison de 10 % de l'unité.	
Soutien logistique			25 %		25 %	Payable à raison de 25 % de l'unité.	
5. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Observateurs militaires			200			200	
Contingents			73		73	Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale.	
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	71						
Du 1er janvier au 30 juin 2002	73						
Police civile			200			200	
6. Détente et loisirs							
Permissions de détente	10,50		10,50	10,50		Indemnité payable pour une durée maximale de 7 jours échelonnée sur une période de 6 mois.	
Matériel de détente	9		9		9	Pour les officiers d'état-major du quartier général uniquement.	
7. Rations							
Rations	6,75		^a	7,92		Compte tenu du contrat en vigueur, sur la base des effectifs.	
Eau en bouteille	1,15		^a	0,63		Compte tenu du contrat en vigueur.	
8. Indemnité journalière	1,28		1,28	1,28			
9. Matériel appartenant aux contingents							
Contingents							

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				(dollars É.-U.)			
Gros matériel	29 260 700				20 236 700	Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale; tient compte de la réduction progressive du personnel.	
Police civile – unités constituées							
Gros matériel	871 900					– Sans objet.	
10. Soutien logistique autonome	38 235 600				23 063 600		
Contingents	37 204 600				23 063 600	Conformément à la résolution 55/274 de l'Assemblée générale; tient compte de la réduction progressive du personnel.	
Police civile – unités constituées	1 031 000					– Sans objet.	
11. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000	40 000		1 % de l'effectif total (observateurs militaires, contingents et police civile).	
12. Personnel civil							
Police civile	1 218	777				Réduction progressive du personnel.	
Police civile – unités constituées	240	–				Sans objet.	
Personnel international	726	455				Réduction du personnel.	
Personnel local	1 746	977				<i>Idem.</i>	
Volontaires des Nations Unies	572 241					Réduction du personnel; non compris 8 Volontaires des Nations Unies qui feront partie du Groupe d'appui civil.	
13. Remboursement aux gouvernements fournissant des contingents de police civile (unités constituées)							
Soldes et indemnités			1 028		–	Sans objet.	
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	1 008						
Du 1er janvier au 30 juin 2002	1 028						

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				Coût mensuel	(dollars É.-U.)		
Indemnité de spécialiste			303	–		<i>Idem.</i>	
			10 %	10 %		Payable à raison de 10 % de l'unité.	
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	297					.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002	303						
Indemnité d'habillement et d'équipement			73	–		Sans objet.	
Du 1er juillet au 31 décembre 2001	71					.	
Du 1er janvier au 30 juin 2002	73						
Permissions de détente	10,50		10,50	–		<i>Idem.</i>	
Rations	6,75		^a	–		<i>Idem.</i>	
Eau en bouteille	1,15		^a	–		<i>Idem.</i>	
Indemnité journalière	1,28		1,28	–		<i>Idem.</i>	
14. Personnel local							
Traitements nets	250		^a	250		Calculés sur la base de la classe G-4, échelon 1 du barème des traitements entré en vigueur le 1er février 2000.	
Dépenses communes de personnel	75		^a	50		D'après l'expérience de la mission, sur la base de 20 % des traitements.	
Contributions du personnel	58		^a	58		Sur la base du barème des traitements entré en vigueur le 1er février 2000.	
15. Consultants	500 000		^a				
Groupe d'appui civil					3 667 300		
Honoraires de consultants					2 882 100	24 experts, de l'équivalent de P-2 à D-2, compte tenu d'un taux de vacances de 10 %.	
Indemnité de subsistance (missions)					749 200		
Crimes graves					36 600	Honoraires forfaitaires de 3 experts pendant 6 semaines par expert.	
16. Heures supplémentaires	78 600		^a		41 800	1,5 % du montant total des traitements nets du personnel local.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Coût annuel	Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou			
				journalier	mensuel		
			(dollars É.-U.)				
17. Personnel temporaire	246 000		^a			6 507 000	
Groupe d'appui civil							
Honoraires de consultants						4 261 700	68 experts, de l'équivalent de P-2 à D-2, compte tenu d'un taux de vacances de 10 %.
Indemnité de subsistance (missions)						2 122 100	
Autres						123 200	Remplacement de personnel en congé de maladie ou de maternité.
18. Autres frais de voyage	1 000 000		^a			685 400	Dépenses moins élevées.
Voyages effectués par le Représentant spécial et des fonctionnaires à destination de New York, de l'Australie, du Portugal et de divers pays de la région	180 000					164 400	Consultations et réunions sur des aspects politiques.
Voyages effectués par le Représentant spécial adjoint dans la région	80 000						– Compris au titre du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.
Conseiller militaire	7 000						– Compris dans les voyages du personnel du Département des opérations de maintien de la paix.
Sélection des agents de la police civile et équipe d'évaluation	40 000						– Sans objet, étant donné la réduction du personnel.
Chef de l'administration	16 000					17 000	Examens budgétaires et consultations sur des questions administratives.
Personnel du Département des opérations de maintien de la paix	100 000					139 000	Consultations sur des questions politiques, logistiques et militaires, et appui administratif, financier et technique par la Division des services administratifs et la Division des services logistiques.
Groupe des crimes graves							
Membres du Groupe	60 000					95 600	Enquêtes sur les crimes.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Coût annuel	Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût			
				journalier	mensuel		
			(dollars É.-U.)				
Témoins (300)	–				44 400	Logement pendant 4 jours à raison de 27 dollars par jour, plus 10 dollars par jour au titre de la perte de salaire.	
Fonctionnaires de la Division de l'administration et de la logistique des missions	60 000				–	Compris dans les voyages du personnel du Département des opérations de maintien de la paix.	
Contrôle interne	22 000				40 000	Conformément au plan du BSCI.	
Conférence des donateurs	130 000				–		
Formation	100 000				65 000	Formation, dans la région et ailleurs, à des questions concernant l'administration, les communications et la technologie de l'information.	
Exécution de projets informatiques					80 000	Mise en place des systèmes Galaxy, Mercury, E-Stars, FESS et Movcon par du personnel de la Division de l'administration et de la logistique des missions.	
Achats	50 000				15 000	Achats de biens et de services pour la mission dans la région.	
Voyages dans la zone de la mission	155 000				25 000	Pour des questions administratives, financières et logistiques.	
19. Volontaires des Nations Unies							
Contrat de service	2 920		^a		2 920	249 Volontaires des Nations Unies, dont 8 au Groupe d'appui civil.	
20. Location de locaux							
Bureau de la liaison de Jakarta	2 500		^a		2 500		
Bureau de Denpasar	133		^a		133		
Locaux dans l'enclave d'Oecussi	800		^a		650	Réduction des effectifs civils et militaires.	
Maison des Nations Unies à Dili	2 033		^a		–		
Station d'approvisionnement en carburant (Same)	300		^a		–		

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou	Coût mensuel	
				coût journalier		
(dollars É.-U.)						
Parc de stationnement (Darwin)	125		^a		125	
21 Fournitures d'entretien	41 667		10 % du loyer		25 000	Réduction du nombre de locaux.
22. Services d'entretien	3 750		10 % du loyer		3 333	Expérience de la mission.
23. Services collectifs de distribution						
Approvisionnement en électricité sur le plan local	4 167		^a		4 167	
Combustible pour la cuisine et le chauffage	57 500		^a		21 117	Réduction des effectifs civils et militaires.
Eau en bouteille destinée aux bureaux	58 333		^a		22 583	<i>Idem.</i>
Carburant pour les groupes électrogènes	208 333		^a		161 417	Réduction du nombre de locaux.
Eau non potable, locale	–				12 500	À payer au Gouvernement; fournie gratuitement du temps de l'ATNUTO.
24. Véhicules						
a) Véhicules civils appartenant à l'Organisation des Nations Unies	1 348	928				Réduction des effectifs civils.
Remorques	–	22				
b) Véhicules militaires appartenant aux contingents	1 348	928				
Remorques	–	22				
c) Véhicules loués	24	3				Un véhicule léger à Denpasar et 2 bus moyens à Darwin; non compris la location de courte durée de matériel de manutention lourd.
25. Pièces de rechange et entretien des véhicules						
a) Véhicules civils appartenant à l'Organisation des Nations Unies	110		110/550		150	Augmentation des dépenses à cause du vieillissement des véhicules.
Remorques	110		80		150	<i>Idem.</i>

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou		
				Coût journalier	Coût mensuel	
(dollars É.-U.)						
b) Véhicules appartenant aux contingents			550			
c) Véhicules loués			110/550			
26. Carburants et lubrifiants						
Véhicules civils	141 394		^a	96 388		Consommation moyenne de 11 litres de carburant par jour; baisse du prix du carburant de 0,33 à 0,30 dollar le litre aux prix du marché; réduction du parc de véhicules en raison de la réduction des effectifs militaires.
Véhicules militaires	613 442		^a	110 669		Consommation moyenne réduite de 50 à 11 litres de carburant par jour; baisse du prix du carburant de 0,33 à 0,30 dollar le litre aux prix du marché; réduction de la flotte de véhicules en raison de la réduction progressive du personnel.
27. Assurance automobile						
Véhicules civils	32 033		550	22 192		Primes d'assurance responsabilité civile mondiale.
Véhicules militaires	–		550	25 575		L'exclusion du projet de budget précédent tenait à l'expérience de 2000/01.
Véhicules loués	1 300		^a	75		Pour un véhicule léger à Denpasar et 2 bus à Darwin.
28. Hélicoptères (nombre)	21	19				Nouvelle réduction à 17 hélicoptères au 1er janvier 2003.
Militaires (légers)						
Alouette III	3	3				
Bell 206	3	3				
Lama	1	–				Résiliation de contrat.
Militaires (moyens)						
UH-1H	4	4				
Puma	2	2				Location jusqu'au 31 décembre 2002.
Civils (moyens)						
Bell 212 AME	1	–				Résiliation de contrat.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
(dollars É.-U.)						
Bell 412	–	2				Remplacement de 2 Super Puma.
MI-8 MTV	2	2				
MI-8 MTV	2	2				
Super Puma	2	–				Résiliation de contrat.
Civils (lourds)						
MI-26	1	1				
29. Heures de vol de base par mois (pour chaque hélicoptère)						
Militaires (légers)						
Alouette III	33	33				Contrat en vigueur.
Bell 206	58	58				<i>Idem.</i>
Lama	80	–				Résiliation de contrat.
Militaires (moyens)						
UH-1H	44	44				Contrat en vigueur.
Puma	80	80				Jusqu'au 31 décembre 2002 uniquement.
Civils (moyens)						
Bell 212 AME	45	–				Résiliation de contrat.
Bell 412	–	45				Remplacement de 2 Super Puma.
MI-8 MTV	40	40				
MI-8 MTV	40	40				
Super Puma	45	–				Résiliation de contrat.
Civils (lourds)						
MI-26	40	40				
30. Heures de vol supplémentaires par mois (pour chaque hélicoptère)						
Civils (moyens)						
Bell 212 AME	40	–				Résiliation de contrat.
Bell 412	–	40				Remplacement de 2 Super Puma.
MI-8 MTV	30	30				
MI-8 MTV	30	30				
Super Puma	40	–				Résiliation de contrat.
Civils (lourds)						

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				(dollars É.-U.)			
MI-26	40	40					
31. Location d'hélicoptères, heures de vol de base (pour chaque hélicoptère)						Contrats en vigueur.	
Militaires (légers)							
Alouette III	24 189		^a	25 509		Augmentation du coût de 733 à 773 dollars par heure.	
Bell 206	46 400		^a	46 400			
Lama	60 000		^a	–		Résiliation de contrat.	
Militaires (moyens)							
UH-1H	29 392		^a	29 392			
Puma	254 000		^a	284 000		Augmentation du coût par heure de 3 175 à 3 550 dollars; location jusqu'au 31 décembre 2002 uniquement.	
Civils (moyens)							
Bell 212 AME	181 980		^a	–		Résiliation de contrat.	
Bell 412	–			181 935		Remplacement de 2 Super Puma, à raison de 4 043 dollars par heure.	
MI-8 MTV	135 000		^a	135 000			
MI-8 MTV	76 000		^a	76 000			
Super Puma	232 740		^a	–		Résiliation de contrat.	
Civils (lourds)							
MI-26	508 300		^a	508 300			
32. Location d'hélicoptères, heures supplémentaires (pour chaque hélicoptère)							
Civils (moyens)							
Bell 212 AME	28 000		^a	–		Résiliation de contrat.	
Bell 412	–			29 807		40 heures à 745 dollars par heure.	
MI-8 MTV	–		^a	–		Pas de coût additionnel pour 30 heures supplémentaires.	
MI-8 MTV	4 500		^a	4 500			
Super Puma	42 000		^a	–		Résiliation de contrat.	
Civils (lourds)							
MI-26	–		^a	–		Pas de coût supplémentaire pour 40 heures.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou	Coût mensuel	
				coût journalier		
(dollars É.-U.)						
33. Hélicoptères, carburant (pour chaque hélicoptère)						Hausse de 0,32 à 0,35 dollar le litre de carburant, aux prix du marché.
Militaires (légers)						
Alouette III	2 376		<i>a</i>		2 599	Consommation de 225 litres par heure.
Bell 206	7 053		<i>a</i>		7 711	Consommation de 380 litres par heure.
Lama	5 630		<i>a</i>		–	Résiliation de contrat.
Militaires (moyens)						
UH-1H	5 632		<i>a</i>		6 160	Consommation de 400 litres par heure.
Puma	19 200		<i>a</i>		16 800	Réduction de la consommation de 750 à 600 litres par heure; location jusqu'au 31 décembre 2002 uniquement.
Civils (moyens)						
Bell 212 AME	10 336		<i>a</i>		–	Résiliation de contrat.
Bell 412	–		<i>a</i>		12 198	Consommation de 410 litres par heure.
MI-8 MTV	17 920		<i>a</i>		19 607	Consommation de 800 litres par heure.
MI-8 MTV	17 920		<i>a</i>		19 607	<i>Idem.</i>
Super Puma	14 144		<i>a</i>		–	Résiliation de contrat.
Civils (lourds)						
MI-26	87 040		<i>a</i>		72 800	Diminution de la consommation de 3 400 à 2 600 litres par heure.
34. Hélicoptères, assurance (total)	216 400				190 000	Taux actuels de l'assurance responsabilité civile et risques de guerre.
35. Avions (nombre)	4	2				
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	1	–				Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	1	2				Reconfiguration de la flotte après l'ATNUTO.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
			(dollars É.-U.)			
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	2	–				Résiliation de contrat.
36. Heures de vol de base par mois (pour chaque avion)						
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	25	–				Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	50	50				Contrats en vigueur.
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	50	–				Résiliation de contrat.
37. Heures de vol supplémentaires par mois (pour chaque avion)						
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	25	–				Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	50	50				Contrats en vigueur.
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	40	–				Résiliation de contrat.
38. Location d'avions, heures de base (pour chaque avion)						
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	67 325		^a		–	Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	135 000		^a		135 000	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût		
				journalier	mensuel	
(dollars É.-U.)						
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	313 150		^a	–		Résiliation de contrat.
39. Location d'avions, heures de vol supplémentaires (pour chaque avion)						
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	18 900			–		Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	65 000				65 000	
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	100 000			–		Résiliation de contrat.
40. Avions – carburant (pour chaque avion)						
Avion léger de transport commercial						
Westwind 1124	16 000			–		Résiliation de contrat.
Avion moyen de transport de fret et de passagers (à turbopropulseur)						
DHC-7-102	25 600				35 000	Hausse du prix de 0,32 à 0,35 dollar le litre; consommation de 1 000 litres par heure.
Avion-cargo lourd (à turbopropulseur)						
Lockheed L100-30	72 000			–		Résiliation de contrat.
41. Avions – assurance (total)	166 000		^a		68 000	Taux en vigueur pour l'assurance responsabilité civile et risques de guerre.
42. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes						
Services et matériel de contrôle du trafic aérien	952 092		^a		789 433	Pour les services opérationnels aux aéroports de Dili, Baucau et Suai.

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				(dollars É.-U.)			
Droits d'atterrissage et manutention au sol	55 000		^a		50 833	Denpasar et Darwin; expérience de la mission.	
Conteneurs pour le stockage du carburant	11 400		^a		7 750	Location de conteneurs pour le stockage du carburant pour avions.	
43. Opérations navales							
Frais de location/ affrètement	1 090 000		^a		1 103 000	Diminution de 3 à 2 navires; remplacement de 2 navires obtenus au moyen de lettres d'attribution par 2 autres navires obtenus dans le cadre de contrats commerciaux.	
Engin de débarquement lourd	70 000					– Résiliation d'une lettre d'attribution.	
Engin de débarquement moyen	300 000				989 200	Modification du contrat, à raison de 2 710 dollars par jour, carburant, assurance et entretien compris. Le contrat initial portait sur 10 mois, à 30 000 dollars par mois.	
Engin de débarquement moyen	–				113 800	Pour 42 jours au taux forfaitaire de 2 710 dollars par jour.	
Engin de débarquement lourd	720 000					– Résiliation de contrat.	
Carburant	226 400		^a			– Compris dans les frais de location/affrètement.	
44. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions							
Entretien normal	66 667		^a		125 000		
Remise en état	–				41 667	Matériel moins nombreux.	
					83 333	Sur la base de 30 % de la valeur du matériel à transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies.	
45. Communications par réseaux commerciaux							
Location de répéteurs, niveau international	58 333		^a		58 333	Expérience de la mission.	
Location de répéteurs, niveau intérieur	–				15 417	Prévisions.	
INMARSAT	40 000				33 333	Réduction des effectifs civils et militaires.	

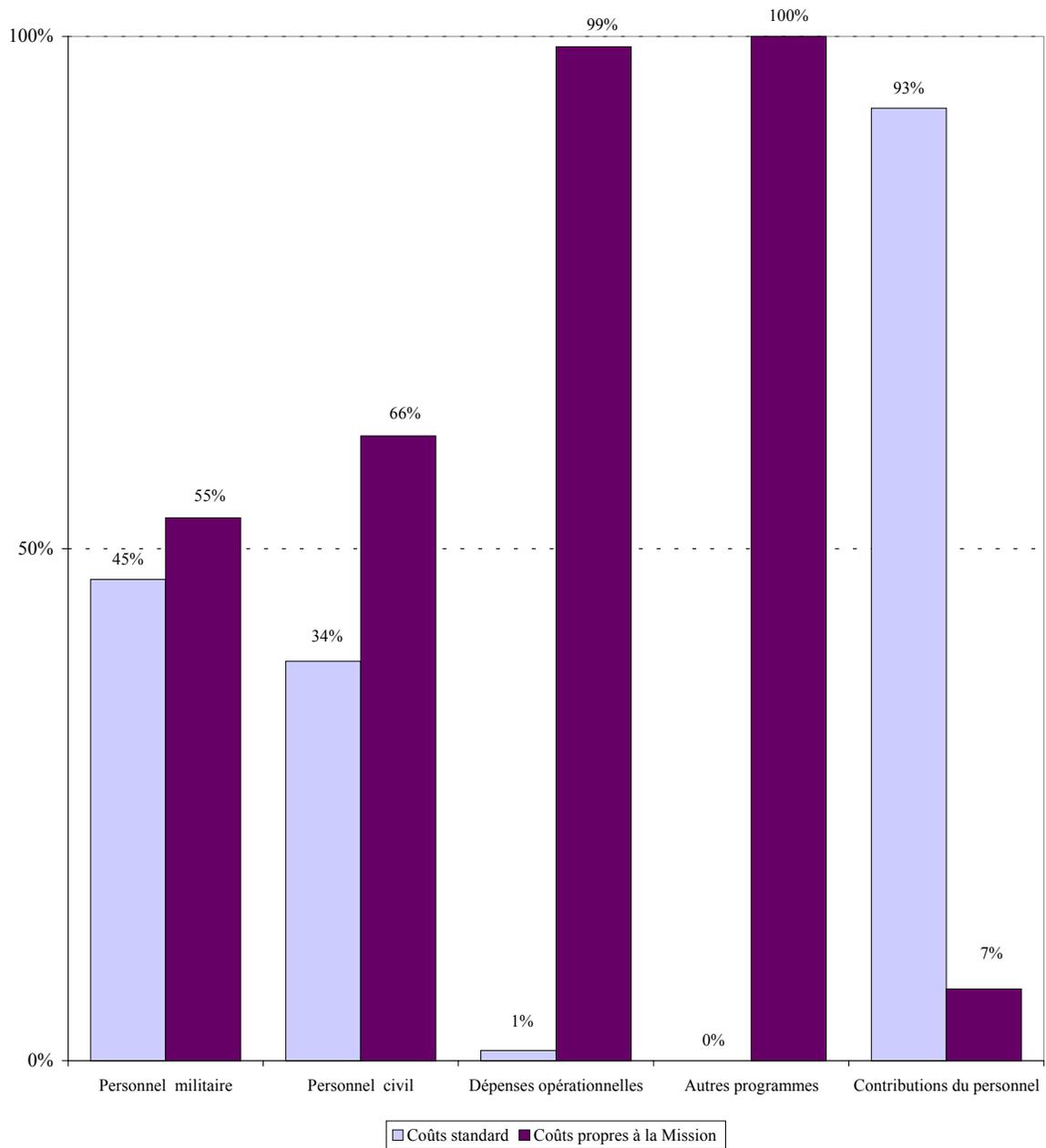
Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				(dollars É.-U.)			
Appels téléphoniques locaux	1 667				12 000	Contrat en vigueur, prévisions antérieures correspondant aux dépenses de 2000/01.	
Appels téléphoniques interurbains (Darwin)	20 000				10 000	Réduction des effectifs civils et militaires.	
Appels par téléphone mobile	20 000				15 000	<i>Idem.</i>	
Valise diplomatique	8 333				2 500	Expérience de la mission.	
Service Internet	20 000				15 000	<i>Idem.</i>	
Lignes Base de soutien logistique des Nations Unies – New York	15 000				15 000		
PABX	2 400				–		
Lignes voix/données de 512 kB (Darwin)	–				17 000	Nouveau; amélioration de la liaison avec la base arrière logistique.	
Lignes louées (Base de soutien logistique des Nations Unies)	2 167				2 167		
46. Matériel divers (pièces de rechange, réparation et entretien)	25 000		^a		109 416		
Entretien normal	25 000				33 833	Hausse des coûts due au vieillissement du matériel et aux effets du climat.	
Remise en état	–				75 583	Sur la base de 30 % de la valeur du matériel à transférer à la Base de soutien logistique des Nations Unies.	
47. Vérification extérieure des comptes	115 000		^a		159 600	Estimation du Comité des commissaires aux comptes.	
48. Services contractuels	571 125		^a		429 216		
Nettoyage des camps et blanchissage	12 500				14 400	Service de blanchissage et de couture; contrats en cours.	
Coiffeur (personnel militaire)	750				–		
Tailleur (personnel militaire)	1 000				–		
Distribution de carburant pour les opérations de transports, ainsi que pour les opérations aériennes et navales	58 667				75 000	Augmentation des coûts entre 0,20 et 0,55 dollar le litre, selon le type de carburant et la destination.	
Enlèvement des ordures	172 250				150 833	Réduction des effectifs.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier			Coût annuel
				Coût mensuel	(dollars É.-U.)		
Traduction	2 500			1 667		<i>Idem.</i>	
Location de photocopieuses	153 508			83 333		<i>Idem.</i>	
Restauration	30 000			15 600		Réduction des effectifs militaires.	
Livraison de propane et location de bonbonnes	4 167			3 750		<i>Idem.</i>	
Communications/ingénierie	135 783			–		Non requis.	
Gardiennage	–			1 300		Nouveau; base arrière administrative et logistique de Darwin.	
Déménagement	–			83 333		Plage de Cristo Rei, utilisée pour l'entraînement des contingents.	
49. Services informatiques	20 833		<i>a</i>	37 167		Hausse au titre des licences et de l'appui.	
50. Services de sécurité			<i>a</i>				
Base de soutien logistique (Darwin)	12 250			–		Services à fournir par du personnel civil et militaire.	
Gardes de sécurité (Timor oriental)	15 500			–		<i>Idem.</i>	
51. Services et traitements médicaux	20 000		<i>a</i>	33 333		Expérience de la mission.	
52. Demandes d'indemnisation et règlements	500		<i>a</i>	500		Expérience de la mission.	
53. Dépenses de représentation	2 000		<i>a</i>	2 000			
54. Autres services divers	72 000		<i>a</i>	57 000			
Frais bancaires	60 000			41 667		Réduction des effectifs.	
Impression de photos	4 167			4 500		Hausse liée aux enquêtes sur les crimes graves.	
Services mortuaires	4 000			4 167		<i>Idem.</i>	
Publicité	833			833		<i>Idem.</i>	
Autres services	3 000			5 833		Hausse au titre des voyages à Jakarta, sur la base de l'expérience de la mission, et des services d'essai balistiques dans le cadre d'enquêtes sur des crimes graves.	
55. Papeterie et fournitures de bureau	50 000			40 958		Réduction des effectifs.	

Description	Montant précédent	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou	Coût mensuel	
				coût journalier		
(dollars É.-U.)						
56. Fournitures médicales	50 000				17 292	Réduction des effectifs civils et militaires.
57. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	8 000				9 800	Expérience de la mission.
58. Abonnements	500		200		750	Hausse du coût des abonnements.
59. Fournitures électriques	5 000		<i>a</i>		5 000	
60. Accessoires d'uniformes, drapeaux et autocollants	25 000				23 550	Réduction des effectifs civils et militaires.
61. Matériel pour la défense des périmètres	5 000		<i>a</i>		–	Non requis.
62. Cartes opérationnelles	200		<i>a</i>		–	<i>Idem.</i>
63. Intendance et magasins	41 667		<i>a</i>		18 500	Réduction des effectifs civils et militaires.
64. Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	125 000		<i>a</i>		92 500	
65. Fournitures et services relatifs aux élections			<i>a</i>			Non requis.
Fournitures	50 000				–	
Consultants	20 833				–	
Services divers	44 525				–	
66. Programmes d'information			<i>a</i>			
Fournitures et accessoires	2 500				2 917	Expérience de la mission.
Services contractuels	17 417				8 333	Réduction des besoins en services de traduction, licences de logiciel radio/TV et services d'entretien.
Coûts de production	25 000				8 333	Réduction des besoins en affiches, bulletins d'information et brochures.
67. Formation			<i>a</i>			
Fournitures	1 000				1 000	
Services divers	14 575				12 500	Frais d'inscription à des cours à la Base de soutien logistique des Nations Unies (8), à New York (2), à Darwin et dans d'autres régions (70) et à Dili (6).

<i>Description</i>	<i>Montant précédent</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>			<i>Explication</i>
			<i>Coût standard</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
			<i>(dollars É.-U.)</i>			
Cellule de formation	–			4 992	Appui aux pays fournissant des contingents et au Service de la formation et de l'évaluation, au titre de la suite donnée au rapport du Groupe d'étude des opérations de paix (A/55/502).	

^a Pas de coût standard pour cet objet de dépense.

**B. Répartition des ressources par paramètre budgétaire :
coûts standard et coûts propres à la Mission**

C. Dépenses non renouvelables

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(5)	(6)=(4)×(5)
			Nombre d'unités proposées			Coût unitaire	Coût total
	Nombre actuel (au 30 juin 2001) ^a	Achats prévus 2001/02 ^b	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	(milliers de dollars É.-U.)	
I. Dépenses opérationnelles							
1. Locaux et hébergement							
a) Aménagement et rénovation des locaux							
Bétonnage des aires de stationnement (port de Dili)							15,0
Installation de débarquement des chalands (Dili)							50,0
Tapis de plage pour débarquements amphibies (Suai et Oecussi)							60,0
Remise en état du quartier général de la police civile (Dili)							10,0
Asphaltage de l'enceinte du quartier général de la Mission (Dili)							75,0
Amélioration des installations d'évacuation des eaux usées (Dili)							30,0
Forage de puits (aéroport de Baucau)							45,0
Forage de puits (Oecussi)							50,0
Forage de puits à l'hôpital militaire (Dili)							30,0
Forage de puits (hélicoptère de Dili)							30,0
Total partiel, rubrique 1 a)							395,0
Total, rubrique 1							395,0
2. Remise en état des infrastructures							
a) Réfection des pistes d'atterrissage							
Dégagement des pistes d'atterrissage (Baucau)							12,0
Remise en état et entretien des pistes d'atterrissage (Baucau)							50,0
Reconstruction des aires de trafic et des voies de circulation (Suai)							150,0
Réfection de la plate-forme pour hélicoptères (Suai)							26,0
Entretien des pistes (Suai)							50,0
Entretien des pistes (Oecussi)							25,0
Entretien des pistes (Maliana)							25,0
Total partiel, rubrique 2 a)							338,0

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(5)	(6)=(4)×(5)
	Nombre d'unités proposées					Coût unitaire	Coût total
	Nombre actuel (au 30 juin 2001) ^a	Achats prévus 2001/02 ^b	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	(milliers de dollars É.-U.)	
b) Réfection des routes							
Réparation et entretien des principales routes de desserte							225,0
Total partiel, rubrique 2 b)							225,0
Total, rubrique 2							563,0
3. Transports							
a) Achat de véhicules							
Chariots élévateurs	19	4		1	1	40,0	40,0
b) Matériel d'atelier							22,6
Total partiel							62,6
Fret (15 %)							9,4
Total, rubrique 3							72,0
4. Opérations aériennes							
a) Déploiement/retrait (aéronefs à voilure fixe)							100,0
b) Matériel de contrôle de la circulation aérienne							
Éclairage des obstacles et lampes de balisage (Baucau)							13,0
Tapis roulants à bagages (Baucau)							15,0
Réparation des escaliers mobiles pour avion (Baucau)							1,0
Cric pour véhicule de remorquage des aéronefs (Baucau)							10,0
Barrières pour le bâtiment du terminal (Baucau)							20,0
Total partiel							59,0
Fret (15 %)							8,9
Total partiel, rubrique 4 b)							67,9
Total, rubrique 4							167,9
5. Opérations navales							
Déploiement/retrait (2 chalands)							87,5
Total, rubrique 5							87,5

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(5)	(6)=(4)×(5)
	Nombre d'unités proposées					Coût unitaire	Coût total
	Nombre actuel (au 30 juin 2001) ^a	Achats prévus 2001/02 ^b	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	(milliers de dollars É.-U.)	
6. Transmissions							
a) Matériel de transmissions							
Radio portable UHF	–		–	15	1	0,6	9,0
Liaison hertzienne	104		10	–	10	25,0	250,0
Total partiel							259,0
Fret (15 %)							38,8
Total, rubrique 6							297,8
7. Matériel divers							
a) Mobilier de bureau							
Remplacement de matériel obsolète/endommagé (divers)							65,2
Total partiel							65,2
Fret (15 %)							9,8
Total partiel, rubrique 7 a)							75,0
b) Matériel informatique							
Imprimante pour cartes d'identité	10		3	–	3	9,5	28,5
Serveur de fichier avec système de sauvegarde et de restauration des données	74		1	–	1	33,0	33,0
Unité de sauvegarde sur bandes	–		–	1	1	120,0	120,0
Boîtiers de connexion et commutateurs	193		10	–	10	1,7	17,0
Commutateur à fibres optiques	10		1	–	1	12,0	12,0
Total partiel							210,5
Fret (15 %)							31,6
Total partiel, rubrique 7 b)							242,1
c) Réservoirs d'eau et fosses septiques							27,2
Fret (15 %)							4,1
Total partiel, rubrique 7 c)							31,3
d) Matériel divers							15,0
Total, rubrique 7							363,4
8. Fret aérien et de surface							
Transport de matériel appartenant aux contingents							

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(5)	(6)=(4)×(5)
	Nombre d'unités proposées						
	Nombre actuel (au 30 juin 2001) ^a	Achats prévus 2001/02 ^b	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
						(milliers de dollars É.-U.)	
Rapatriement d'une unité d'infanterie							400,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie							150,0
Rapatriement d'une unité constituée de police civile							285,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie							450,0
Rapatriement de 2 unités (infanterie et soutien logistique)							750,0
Rapatriement d'une unité d'infanterie							550,0
Rapatriement d'une unité de soutien logistique							480,0
Total, rubrique 8							3 065,0
Total, catégorie I							5 011,6

Annexe III

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandation (A/56/685)

Suite donnée

De l'avis du Comité, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer, sur la base des propositions du Secrétaire général et des recommandations y relatives du Comité, à la fois combien il faudrait de postes de fonctionnaire international financés au moyen du budget statutaire de la Mission appelée à succéder à l'ATNUTO pour exercer la centaine de fonctions essentielles recensées, et combien de temps ces postes devraient être financés. En outre, selon la procédure établie, le Secrétaire général devra présenter une demande précisant les fonctions qu'exercerait le titulaire de chaque poste et indiquant son utilité opérationnelle. Les postes en question n'ayant pas été approuvés par l'organe délibérant compétent, le Secrétaire général est prié de présenter à l'Assemblée générale une proposition indiquant comment ces postes seraient utilisés (par. 15).

Compte tenu de l'environnement opérationnel actuel, le Comité demande qu'un examen des facteurs propres à la Mission soit effectué (par. 22).

Pour exercer la centaine de fonctions considérées comme essentielles pour assurer la stabilité du Gouvernement du Timor oriental après l'indépendance et la viabilité de l'administration timoraise, le budget de la MANUTO prévoit les services de 92 experts/conseillers, ayant des niveaux équivalant à ceux d'administrateurs des classes P-2 à D-2, ainsi que de 8 Volontaires des Nations Unies, qui constitueront le Groupe d'appui civil (voir par. 8, 28 et 29 du présent rapport).

Le Groupe de travail de la phase IV sur le matériel appartenant aux contingents s'est penché sur la question de la révision des facteurs propres à la Mission. Dans son rapport du 6 mai 1999 (A/53/944, par. 17), le Comité consultatif a approuvé la position du Secrétariat, à savoir que, lorsque les conditions changent dans la zone de la Mission, la procédure actuelle autorise une révision des facteurs applicables, même si la période de trois mois préconisée par le Groupe de travail ne s'est pas encore écoulée depuis le début de la Mission. On trouvera à la section VII du présent rapport les modifications apportées aux facteurs propres à la Mission qui figuraient dans

Compte tenu de l'environnement opérationnel actuel, le Comité demande qu'un examen des facteurs propres à la Mission soit effectué (par. 22).

Le prochain rapport, contenant des détails sur la Mission appelée à succéder à l'ATNUTO, devrait comprendre un plan pour le retrait progressif des effectifs de police civile des Nations Unies dans le contexte du plan visant à mettre en place un service de police est-timorais viable et compétent (par. 24).

Le Groupe de travail de la phase IV sur le matériel appartenant aux contingents s'est penché sur la question de la révision des facteurs propres à la Mission. Dans son rapport du 6 mai 1999 (A/53/944, par. 17), le Comité consultatif a approuvé la position du Secrétariat, à savoir que, lorsque les conditions changent dans la zone de la Mission, la procédure actuelle autorise une révision des facteurs applicables, même si la période de trois mois préconisée par le Groupe de travail ne s'est pas encore écoulée depuis le début de la Mission. On trouvera à la section VII du présent rapport les modifications apportées aux facteurs propres à la Mission qui figuraient dans le budget 2001/02 de l'ATNUTO (A/56/624) : c'est ainsi que le facteur actes d'hostilité/abandons forcés a été supprimé, et que la fourchette pour le facteur différentiel de transport a été modifiée, passant de 1,0-5,5 à 0,5-5,5, compte tenu de l'état actuel du déploiement des contingents. Il est également prévu de revoir les facteurs propres à la Mission dans le cadre de la mise en place de la MANUTO.

Un plan de transition définissant la procédure de transfert aux services de police du Timor oriental a été convenu avec le Gouvernement de transition. Le plan prévoit le transfert progressif de la responsabilité du maintien de l'ordre à ces services à mesure que les policiers timorais seront certifiés aptes et que leurs circonscriptions seront agréées. Les équipes de police mobile des Nations Unies continueront de se rendre dans les différents commissariats de police afin d'évaluer leur travail et de s'assurer que chaque circonscription ou unité et son personnel remplit les critères de compétence et d'intégrité requis pour que les policiers soient certifiés aptes et que les structures administratives soient agréées. Avec ce

Recommandation (A/56/685)
Suite donnée

Le prochain rapport, contenant des détails sur la Mission appelée à succéder à l'ATNUTO, devrait comprendre un plan pour le retrait progressif des effectifs de police civile des Nations Unies dans le contexte du plan visant à mettre en place un service de police est-timorais viable et compétent (par. 24).

Il est proposé au total 58 postes pour le Groupe des droits de l'homme (voir annexe II du rapport). Lors de la prochaine présentation du budget, celui-ci devrait être plus clair et plus précis en ce qui concerne les activités et les ressources afférentes à ce groupe, en

Un plan de transition définissant la procédure de transfert aux services de police du Timor oriental a été convenu avec le Gouvernement de transition. Le plan prévoit le transfert progressif de la responsabilité du maintien de l'ordre à ces services à mesure que les policiers timorais seront certifiés aptes et que leurs circonscriptions seront agréées. Les équipes de police mobile des Nations Unies continueront de se rendre dans les différents commissariats de police afin d'évaluer leur travail et de s'assurer que chaque circonscription ou unité et son personnel remplit les critères de compétence et d'intégrité requis pour que les policiers soient certifiés aptes et que les structures administratives soient agréées. Avec ce transfert de responsabilités, le rôle de la police des Nations Unies changera, les fonctions techniques laissant la place à des fonctions consultatives. Le premier transfert de responsabilités doit avoir lieu au moment de l'indépendance dans la circonscription d'Aileu. Les pouvoirs de police seront transférés à quatre autres circonscriptions et à huit unités spécialisées d'ici au 31 décembre 2002, et aux circonscriptions restantes d'ici à novembre 2003. Le budget de la MANUTO tient compte de la réduction progressive des effectifs de police civile des Nations Unies, qui passeront de 1 010 policiers en juillet 2002 à 500 d'ici à juin 2003. On prévoit actuellement qu'au cours de la période 2003/04, l'élément de police des Nations Unies sera ramené à 100 personnes, qui s'acquitteront de fonctions de conseil jusqu'en janvier 2004.

Les effectifs proposés pour la MANUTO pour le Groupe des droits de l'homme passent de 58 à 30 postes. Cette diminution tient compte des progrès accomplis pendant le mandat de l'ATNUTO et de la nécessité de continuer d'apporter un appui à

Il est proposé au total 58 postes pour le Groupe des droits de l'homme (voir annexe II du rapport). Lors de la prochaine présentation du budget, celui-ci devrait être plus clair et plus précis en ce qui concerne les activités et les ressources afférentes à ce groupe, en particulier compte tenu des ressources prévues au titre des consultants (voir par. 37 du rapport) (par. 36).

Comme indiqué au paragraphe 19 du rapport, le Comité s'attend à recevoir une justification détaillée concernant les consultants dans les informations sur l'exécution du budget qui doivent être présentées au début de 2002 pour l'exercice 2000/01 (par. 37).

Le Comité demande qu'à l'avenir les modifications apportées à la flotte d'aéronefs soient accompagnées d'un exposé clair des exigences opérationnelles et des justifications de tout changement de configuration (par. 41).

Les effectifs proposés pour la MANUTO pour le Groupe des droits de l'homme passent de 58 à 30 postes. Cette diminution tient compte des progrès accomplis pendant le mandat de l'ATNUTO et de la nécessité de continuer d'apporter un appui à l'éducation et à la formation en matière de droits de l'homme pendant le mandat de la MANUTO. Les activités du Groupe, qui sera présent sur le terrain, comprennent : a) la liaison avec la Commission accueil, vérité et réconciliation; b) la prestation de conseils sur la situation des droits de l'homme et sur la mise en place de mécanismes permettant d'assurer le respect de ces droits; et c) la formation des fonctionnaires est-timorais, en particulier du personnel de police et des militaires, aux questions relatives aux droits de l'homme.

Le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/56/922) contient des informations détaillées sur l'emploi de consultants au cours de la période considérée.

Les exigences opérationnelles et les justifications des changements de configuration de la flotte d'aéronefs sont exposées aux paragraphes 30 et 31 du présent rapport, ainsi que dans son annexe I.C, et dans les informations complémentaires qui seront fournies au Comité.

Annexe IV

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

Recommandation

Suite donnée

Comité des commissaires aux comptes^a

On trouve à l'annexe IV du document relatif au budget de l'ATNUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/56/624) des renseignements sur la suite donnée aux recommandations du Comité.

Bureau des services de contrôle interne (A/56/381)

Les vérificateurs résidents ont constaté que les plans n'avaient pas pu être exécutés rapidement parce que la planification avait été défectueuse et que l'on ne disposait pas des spécialistes nécessaires. Sur un crédit total de 12,7 millions de dollars autorisé pour la période allant du 1er décembre 1999 au 30 juin 2001, la Mission n'avait dépensé ou engagé pour ces projets, jusqu'en avril 2001, que 2,8 millions de dollars, soit 22 % des crédits ouverts, empêchant ainsi le Timor oriental et l'ATNUTO de tirer pleinement parti de l'investissement envisagé pour remettre en état l'infrastructure (par. 82).

Le Département des opérations de maintien de la paix a indiqué que, suite à cette recommandation, la Mission avait institué des objectifs d'étapes afin de suivre de plus près l'exécution des projets.

Un examen des opérations de transport a montré que l'entretien préventif des véhicules de la Mission n'avait pas été mené à bien selon le calendrier recommandé par les fabricants (par. 83).

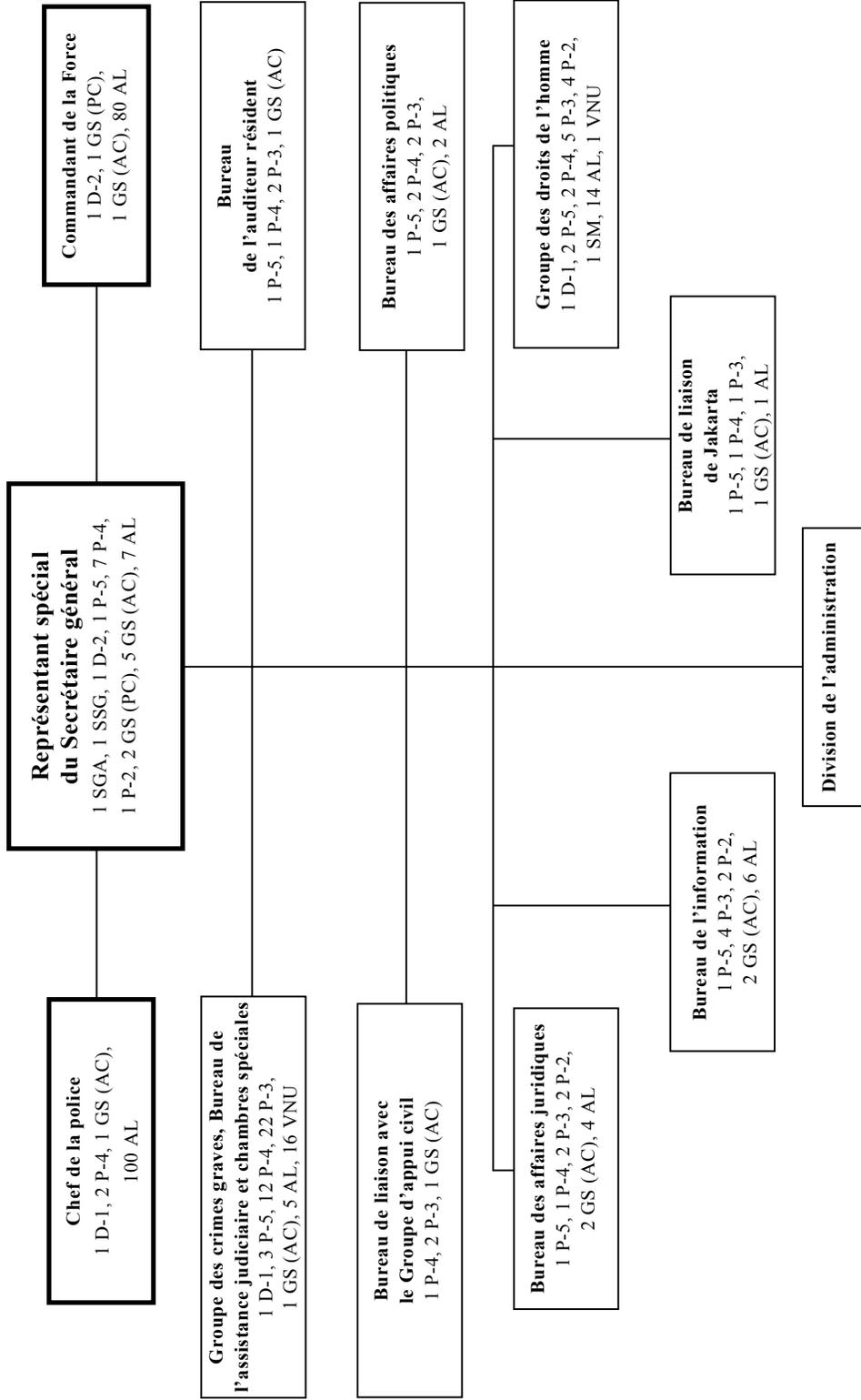
La Mission a pris des mesures correctives suite à la recommandation, et a pleinement respecté le calendrier d'entretien recommandé par les fabricants de véhicules.

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5 (A/55/5), vol. II.*

Annexe V

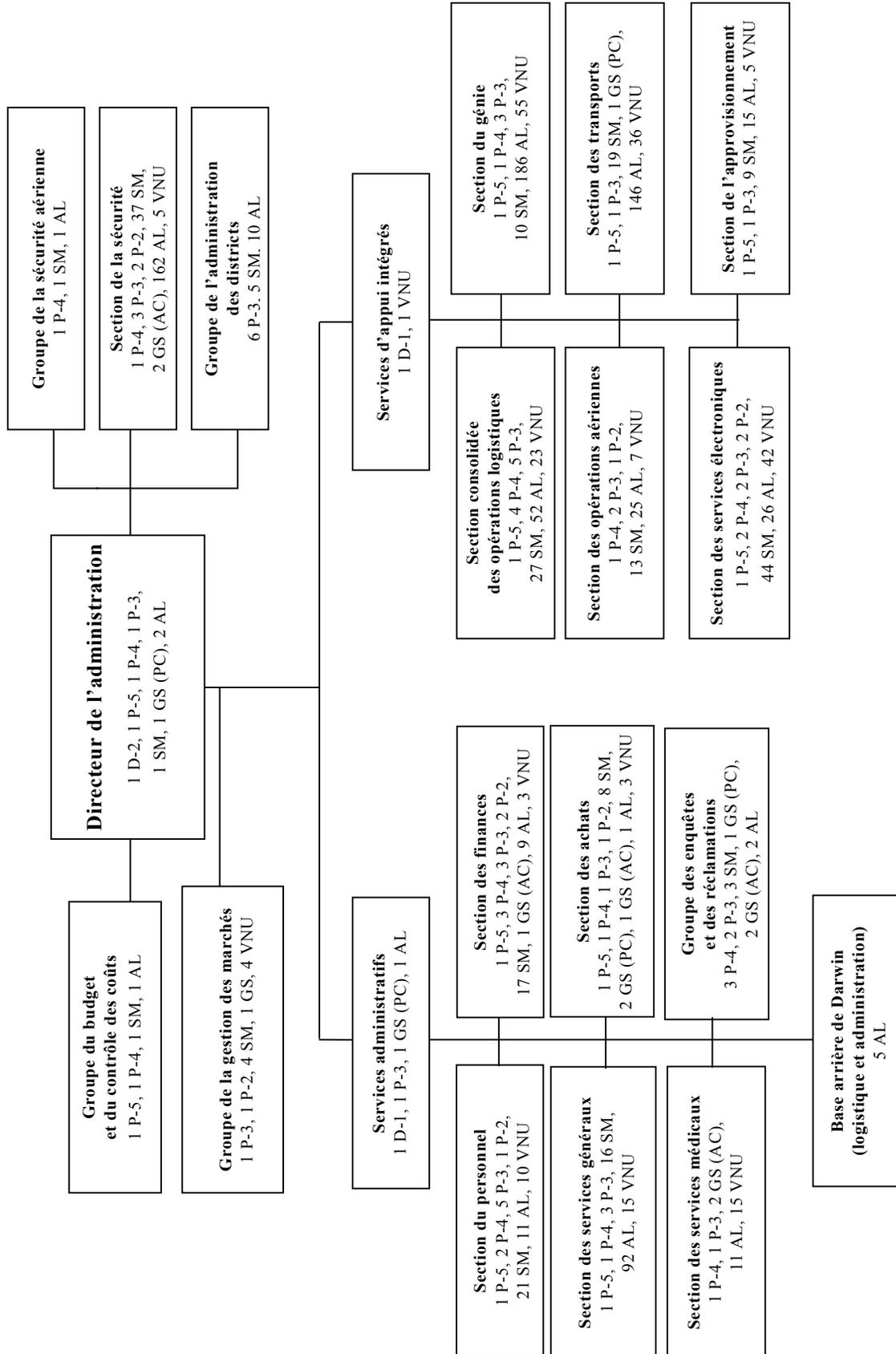
Organigrammes

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général



Note : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS (PC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

B. Division de l'administration



Note : GS (PC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local;
SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.